

# Compte-rendu du séminaire externe dans le cadre du Projet d'accompagnement



## SUPER

### Planification Durable et (Re-)Développement Urbain Pour un développement économique urbain durable

Garges-les-Gonesse (Val d'Oise)  
5 février 2004



et des partenaires français de MASURIN



## 1. Introduction

SUPER est un projet de recherche soutenu par la Commission Européenne dans le cadre du 5<sup>ème</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement, contribuant à la mise en place de l'Action Clé 4 « La Ville de Demain » :

- Aménagement durable des villes et gestion rationnelle des ressources
- Amélioration de la gouvernance urbaine et de la prise de décision
- Amélioration du développement économique, de la compétitivité et de la création d'emplois dans les centres villes et les quartiers

Contrat n° : EVK4-2002-00565

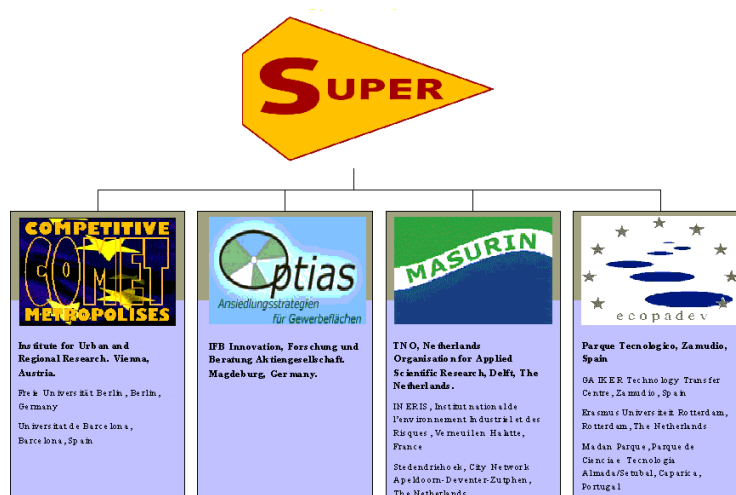
Près de 80 % des Européens vivent dans des zones urbaines, 50 % dans des métropoles de plus de 50 000 habitants. Ainsi mode et qualité de vie, conditions de travail en ville affectent une grande majorité d'entre nous, et c'est pourquoi la recherche d'un développement urbain durable est essentielle pour assurer et améliorer nos conditions de vie futures.

Le développement urbain doit être durable et orienté de façon à ce que la fonctionnalité urbaine respecte les fondements écologique, économique et social du développement durable.

SUPER, regroupement de travaux dans le domaine du développement urbain durable soutenus par la Commission Européenne, combine 4 grands projets, dont les objectifs sont notamment :

- amélioration de la compétitivité par une stratégie de localisation des entreprises de services aux entreprises,
- élaboration de concepts de management pour les zones commerciales,
- promotion et développement d'outils pour des parcs éco-industriels innovants,
- mise au point d'instruments de management pour la revitalisation de sites industriels urbains.

SUPER propose la mise au point et la diffusion de processus de développement précautionneux, de stratégies durables et d'innovations fortes permettant de conserver et de développer la compétitivité globale des métropoles européennes.



Les quatre projets constituent un réseau de plus de 50 experts du développement urbain durable de 15 pays différents : urbanistes, environnementalistes, économistes, collectivités territoriales, planificateurs, consultants, etc. Ils veulent favoriser la production d'idées, de stratégies et de concepts nouveaux susceptibles d'assurer bien-être et qualité de vie des générations futures dans des cités prospères.

Les personnes impliquées dans le développement urbain :

- comme praticiens : collectivités territoriales, développeurs, investisseurs, urbanistes, ...
- comme chercheurs : géographes, économistes, sociologues, environnementalistes, écologistes, ...

sont concernées par l'optimisation des implantations, le développement des infrastructures, l'évaluation et le développement stratégique de nouvelles activités économiques dans une perspective de durabilité.

Pour que la recherche urbaine en Europe avance, il importe que des moyens soient donnés pour développer les thèmes porteurs permettant de préparer l'avenir et le progrès dans une voie durable.

C'est dans ce but que SUPER proposait une plate-forme pour faire ressortir les besoins de recherche et les idées de solutions ou de concepts, afin qu'ils puissent être pris en compte par la Commission Européenne dans ses appels à projets et notamment ceux du 7<sup>ème</sup> PCRD (2006-2010).

Le séminaire s'adressait donc à toute personne impliquée dans le développement urbain :

- Ministères, agences nationales, administration en régions
- Collectivités territoriales
- Urbanistes, agences d'urbanismes, planificateurs, économistes, sociologues
- Parc naturels , associations
- Universitaires, écologues (architecture, urbanisme, développement urbain, environnement...)
- Entreprises et spécialistes, associations d'entreprises, cadres, chambres de commerce et d'industrie
- Centres de R&D
- Grandes entreprises, fournisseurs d'utilités , éco-parcs, gestionnaires de parcs d'activités
- Organismes certificateurs, consultants
- Autres projets européens connexes

Le séminaire devait permettre au cours d'ateliers de recueillir de nouvelles idées pour le 7<sup>ème</sup> Programme Cadre de R&D de la Commission Européenne dans le domaine du développement durable notamment sur les thèmes :

- Qualité environnementale : pressions environnementales et risques technologiques
- Flux énergie/matières et écologie industrielle : relations physiques et organisationnelles entre fonctions économiques dans les villes
- 3<sup>ème</sup> Dimension : utilisation du sous-sol et immeubles en hauteur
- 4<sup>ème</sup> Dimension : fragmentation du temps et intégration des fonctions
- Suburbanisation et conflits urbains et-suburbains
- Mobilité : systèmes durables pour la mobilité urbaine
- Marché du travail ; filières d'approvisionnement et de distribution

**Programme Séminaire SUPER 5 février 2004**

<b>9h00</b>	<b>Accueil</b>
9h30	Ouverture de la conférence Mme Nelly OLIN, Sénateur-Maire de Garges-les-Gonesse
9h30	Exposés introductifs M. Thierry SIBIEUDE, enseignant ESSEC, Département Environnement, Vice-Président du Conseil Général du Val d’Oise, président de la Commission Environnement M. Vincent LAFLECHE, directeur général adjoint de l’INERIS (Institut national de l’environnement industriel et des risques) M. Gilles BACQUAERT, sous-préfet, charge de la Politique de la Ville, Préfecture du val d’Oise
10h30	Présentation générale de <b>SUPER</b> et des projets qu’il fédère par Roger PUFF (INERIS), délégué régional Nord, chargé de la dissémination des projets MASURIN et SUPER <b>ECOPADEV</b> : Mise au point de nouveaux outils de décision fondés sur une stratégie d’éco-parcs pour promouvoir le développement durable dans les villes européennes <b>OPTIAS</b> : Développement d’un concept de management pour optimiser une stratégie de localisation dans les zones commerciales urbaines et sub-urbaines <b>MASURIN</b> : Management de la revitalisation durable de zones d’activités urbaines <b>COMET</b> : Mutation économique, emploi et compétition dans les agglomérations
<b>11h00</b>	<b>Pause</b>
11h15	Evaluation de l’impact des friches industrielles et des établissements à risques sur les valeurs immobilières de proximité par Bertrand ZUINDEAU, maître de conférence CLERSE-IFRESI (CNRS), Université de Lille 1
11h45	Modélisation des transports et planification urbaine par André de PALMA, Professeur à l’Université de Cergy-Pontoise, THEMA, TT&R, membre senior de l’Institut universitaire de France et Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
12h15	Ecologie industrielle : les liaisons éco-industrielles, outils pratiques du développement durable par Léo DAYAN, maître de conférences, économiste Université Paris-Sorbonne, APREIS (Acteurs Pratiques Recherches européennes et internationales pour la durabilité)
<b>13h00</b>	<b>Déjeuner</b>
14h00	<b>Atelier 1</b> : Comment mettre en place une démarche d’écologie industrielle sur un territoire ou une zone d’activité ? animateur Léo DAYAN, Université Paris-Sorbonne, APREIS, rapporteur Denis HAXAIRE, INERIS, Direction Valorisation et Formation <b>Atelier 2</b> : Faut-il créer de nouvelles zones d’activités ? Optimisation de l’espace et du temps animateur Michel MONTALDO, Conseiller Général du Val d’Oise, Conseiller Régional Ile-de-France, rapporteur Rodolphe VIDAL, responsable Agence de l’Environnement du Val d’Oise <b>Atelier 3</b> : Comment réconcilier l’espace d’activités avec les riverains et les usagers ? Quels services proposer aux entreprises et aux usagers ? Risques technologiques et santé : quelles recherches pour améliorer la sécurité et la santé des riverains ? animateur Thierry SIBIEUDE, Vice-Président du Conseil Général Val d’Oise rapporteur Jean-François VALLES, consultant
16h00	<b>Pause</b>
16h15	Synthèse des ateliers par les animateurs des ateliers
17h00	<b>Conclusions du séminaire</b>

*Annexe1 : Matrice des résultats des travaux « Angles et focalisations »*

## 2. Exposés introductifs

### 2.1. Les présents

La manifestation a mobilisé 120 personnes, tandis que plus de 30 personnes, qui n'avaient pu venir, demandaient à être informées des résultats.

*Annexe 2 : liste des présents (voir en dossier joint)*

Les origines régionales ont été diverses avec toutefois prépondérance des régions du Nord de la France et surtout de l'Île-de-France avec 71 % des présents. Le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie représentaient 17 %. A noter la venue de participants de la région de Liège (Belgique), tandis que des personnes de Lyon, Marseille, Toulouse, Rennes, Caen, ... avaient fait le déplacement.

Les horizons professionnels étaient également variés avec 32 % pour les collectivités territoriales, 21 % d'entreprises dont 12 % pour les services aux entreprises, 13 % pour les chercheurs, 11 % pour les administrations et les ministères, le restant était constitué par des aménageurs, des gestionnaires de parcs d'activités, des CCIs, des urbanistes et architectes, et diverses associations d'entreprises ou de défense de l'environnement.

### 2.2. Les exposés introductifs

Le séminaire a été ouvert par Madame Nelly OLIN, sénateur-maire de Garges-les-Gonesses, dont la ville mettait à notre disposition l'Espace Lino Ventura. Son exposé a permis de présenter l'agglomération, ses préoccupations et ses réalisations en faisant référence à la politique de la ville lancée par les pouvoirs publics.

Thierry SIBIEUDE, enseignant au département Environnement à l'ESSEC, vice-président du Conseil général du Val d'Oise en charge de l'environnement, a montré l'intérêt du niveau départemental pour le thème de l'activité économique urbaine et péri-urbaine.

Vincent LAFLECHE, directeur-général adjoint de l'INERIS a fait valoir le rôle de son Institut dans la prise en compte du développement durable dans sa mission d'évaluation des risques.

Enfin Gilles BACQUAERT, sous-préfet en charge de la politique de la Ville de la Préfecture du Val d'Oise, a confirmé l'importance du thème aux yeux de l'Etat.

*Annexe 3 : les exposés introductifs*

L'exposé de Roger PUFF (INERIS) a lancé les travaux du séminaire en présentant les quatre projets, piliers de SUPER, et en mettant en avant leur complémentarité et la mise en synergie de leurs travaux.

Il a rappelé les objectifs des ateliers de l'après-midi destinés à faire ressortir des besoins et des thèmes de recherche susceptibles d'être pris en compte par la Commission européenne dans ses appels à projets du 7<sup>ème</sup> PCRD (2006-2010).

*Annexe 4 : exposé SUPER (voir en dossier joint)*

### 3. Exposés thématiques préparatoires

Trois exposés thématiques ont fait suite pour éclairer les travaux des ateliers.

#### 3.1. Friches et patrimoine immobilier

Bertrand ZUINDEAU, économiste au CLERSE-IFRESI (CNRS) Université de Lille 1, a présenté, sur la base de la méthode des prix hédoniques, une étude sur la dépréciation du patrimoine immobilier des riverains à proximité de friches industrielles, en prenant en compte l'exemple de la région de Lens et du site de METALEUROP dans le Nord-Pas-de-Calais.

Cette démarche peut s'appliquer à la proximité d'installations industrielles à risques ou de parcelles délaissées au sein d'une zone industrielle en activité.

*Annexe 5 : exposé de Bertrand ZUINDEAU (voir en dossier joint)*

#### 3.2. Planification des transports

Omar MEKKAOUI, géographe à THEMA-TT&R, Université de Cergy-Pontoise, a présenté une étude de planification des transports (modèle à 4 étapes) tenant compte des interactions entre transports et occupation des sols.

L'exemple de la modélisation de la congestion du trafic routier en Ile-de-France a été présenté. La méthode peut s'appliquer au trafic d'une agglomération, voire d'une zone d'activité (comme le montre l'exemple de l'accessibilité aux parkings du Mont-Saint-Michel).

*Annexe 6 : exposé de Omar MEKKAOUI (voir en dossier joint)*

#### 3.3. Ecologie industrielle

Enfin **Léo DAYAN**, Université Paris-Sorbonne, association APREIS, a développé par des exemples percutants le rôle que peut jouer la démarche d'écologie industrielle et les liaisons éco-industrielles en tant qu'outils pratiques du développement durable.

Les exemples de Kalundborg au Danemark, des éco-parcs Philips à Minneapolis (USA), et de Halifax (Canada) sont venus étayer sa démonstration.

*Annexe 7 : exposé de Léo DAYAN (voir en dossier joint)*

*N.B. L'exposé thématique prévu sur la notion de temps (4<sup>ème</sup> dimension) n'a pu être présenté*

### 3. Atelier 1

a. Titre:

« **Comment mettre en place une démarche d'écologie industrielle sur un territoire ou une zone d'activité ?** »

b. Modérateur:

Pr. Léo DAYAN, Université PARIS I Panthéon-Sorbonne, APREIS

c. Rapporteurs:

Denis HAXAIRE, INERIS, chef de projet MASURIN pour la France, en charge du workpackage 6 ENCOURAGER

d. Principaux résultats classés selon la matrice "Angles & Focal points"  
(voir Annexe 1 Matrice)

- constat est fait que l'Écologie industrielle (EI) n'est pas développée en France, d'où la nécessité d'afficher une volonté politique
- prévoir la formation et l'information des jeunes et des citoyens ; les responsabiliser sur les dépenses
- « redessiner » la zone d'activités (éventuellement existante)
- envisager des entreprises complémentaires et des services mettant en œuvre l'EI
- proposer des guides méthodologiques pour cette mise en œuvre
- soutenir et communiquer sur des sites exemplaires (labellisation)
- créer des structures partenariales décisionnelles territoriales dotées d'un budget propre pour la mise en œuvre du Développement Durable et des liaisons éco-industrielles
- intégrer l'EI dans les Agendas 21 et dans les compétences des établissements publics de coopération intercommunale (c.f. loi du Canton de Genève)
- créer des fonds d'aides européens, nationaux et locaux
- donner plus de flexibilité aux « réglementations ».

e. Liste de toutes les suggestions (avec le nom des contributeurs)

#### **Léo DAYAN** (Université Paris I - Sorbonne, APREIS)

Présente l'atelier ayant pour thème la mise en place de l'éco-industrie, les liaisons éco-industrielles (coopérations entre différentes entités permettant à travers des échanges d'information, de mise en boucle de flux ou de stocks de matières, d'énergies de déchets ou d'informations).

Le but est de maîtriser quantitativement et qualitativement les flux et les stocks.

Moyens : au niveau des territoires ou par des réseaux.

Une crainte : la fragilité des relations mises en place (risque de délocalisation).

La difficulté : les entreprises se méconnaissent, préfèrent la confidentialité, les rencontres sont assimilées à des pertes de temps.

A titre d'exemples :

Chez AIR FRANCE, 80 % du temps serait passé en réunions ...

Aux USA, création d'un Eco-parc virtuel (bourse de déchets ; liste des adhérents sur Internet avec forum d'échange).

#### **Laurence MARQUIS** (ESCETEL consultants)

Fait part d'expériences réussies en Europe Centrale semble-t-il grâce aux mélanges des cultures (Slovaquie, Tchéquie, Hongrie, notamment)

Cette efficacité a permis le passage de l'industrie lourde à l'industrie légère.

D'autre part on y note une véritable prise en compte des talents plus que des compétences.

**Armelle SERY (AEROPORTS DE PARIS)**

Pour ADP, il s'agit de travailler avec ses partenaires sur zone aéroportuaire (essentiellement compagnies aériennes et sous-traitants, logistique, etc.). Un club de partenaires environnement a été constitué (il regroupe 60 entreprises représentant 50 % des salariés de la plate-forme et se réunissant deux fois par an).

Sa vocation : faire en sorte que les entreprises se connaissent et identifient les problèmes des uns et des autres (mise en place d'un Extranet).

Le management environnemental est favorisé en utilisant les « Ecocartes » (méthode permettant de réaliser simplement un état des lieux environnemental).

Un forum des bonnes pratiques (ex. parc de véhicules en commun, co-voiturage) permet de diffuser les idées.

**Loubna RAKIK (ECOPAL, Grande-Synthe)**

ECOPAL est une association de Loi 1901, financée essentiellement par les entreprises. La réglementation, contraignante, dit qu'on ne peut pas échanger des déchets entre entreprises (nécessité de passer par une entreprise agréée). Il faudrait néanmoins trouver des solutions pour faciliter la mise en boucle.

Quatre commissions thématiques avec visites d'entreprises fonctionnent de façon satisfaisante, dont une commission « signalétique ».

Le regroupement de 4 entreprises pour la gestion des déchets a pu être favorisé (un exemple d'action : la destruction collective des archives).

L'Association regroupe des industries, la Communauté Urbaine et la société civile.

Les adhérents cotisent au prorata du nombre des salariés.

Pour l'énergie on peut citer :

- les éoliennes de TOTAL
- l'unité de cogénération ARCELOR / ALSTOM).

Ces actions sont favorisées par l'ouverture du marché de l'énergie.

La démarche d'écologie industrielle est aussi le prétexte pour se rencontrer. Les entreprises communiquent vers l'extérieur en disant qu'elles sont dans une association d'écologie industrielle et en retirent une bonne image.

Un point important à prendre en compte est la question des normes qui peuvent s'avérer bloquantes.

Par ailleurs, il serait intéressant de pouvoir mobiliser des fonds publics européens (Interreg, Feder) pour financer ce genre d'association.

**Florence ADRIANSEN (Communauté Urbaine Dunkerque)**

Signale que la Communauté Urbaine n'est pas adhérente mais suit avec intérêt les travaux.

**Loubna RAKIK (ECOPAL, Grande-Synthe)**

Mentionne que le Port Autonome de Dunkerque, le Conseil Régional NPdC et la CCI Dunkerque sont adhérents sans toutefois cotiser.

Discussion Léo DAYAN / Loubna RAKIK

Sur la bonne échelle pour pratiquer l'écologie industrielle : EPCI (établissement public de coopération intercommunale), communauté de communes ou d'agglomération, ...

Attention à l'échelle du territoire dans l'intérêt des échanges éco-industriels : ce qui peut être gagné en terme de matières risque d'être perdu en énergie (ex. coût environnemental du transport).

La pertinence des lois pour l'application du DD est également évoquée.

**Christian FALIU (CAUE 95)**

Insiste sur l'importance de la mixité sociale et économique pour pouvoir développer l'éco-industrie.

**Laurence MARQUIS** (ESCETEL consultants)

Selon elle, les règles déresponsabilisent les individus. Il faudrait plus faire confiance.

**Léo DAYAN** (Université Paris I - Sorbonne, APREIS)

Propose la notion de GAL (Groupes d'acteurs locaux) qui pourrait avoir un rôle décisionnaire sur un territoire donné. Cette idée de groupes décisionnaires permettrait d'asseoir le DD.

**Hervé LE POLLOZEC** (MIDEC Argenteuil – Bezons)

Se pose la question de savoir comment inciter les entreprises.

**Armelle SERY** (AEROPORTS DE PARIS)

Sur ADP, les PME/PMI participent car elles trouvent la démarche sérieuse. Le plan de déplacement urbain de la plate-forme a joué un rôle en ce sens. Les PME/PMI sont très motivées aujourd'hui.

**Jean-Claude RAY** (Ecologie Industrielle Consultant)

Cite l'exemple de la RATP qui envisage de climatiser le métro l'été. La solution envisagée utiliserait l'énergie de freinage pour alimenter la climatisation des rames.

**Pierre DOP** (SCHNEIDER ELECTRIC, RECTORAT CRETEIL)

Fait part de sa mission auprès du Rectorat de Créteil (action auprès des jeunes). Il voit l'intérêt des démarches ISO 9001 / 14001 des sites.

**Maritxu CAPOT** (CITE DES MATIERES)

La Cité des Matières à Lillebonne est un Pôle national d'écologie industrielle en cours de création. Ce pôle réunit 5 formations dans ce domaine (2 DESS / 1 licence professionnelle). A noter que l'écologie industrielle n'est pas comprise et enseignée de la même manière partout.

**Stéphane MASSON** (CITE DES MATIERES et RECTORAT Rouen)

Complète en mettant l'accent sur les industries de la chimie et de la pétrochimie en région Haute-Normandie.

**Etudiant** DESS Université du Littoral Dunkerque

Signale une formation DESS à Dunkerque orientée vers l'écologie industrielle.

**Christelle PAIN** (Europole Méditerranéen de l'Arbois)

Fait part de l'existence de ce technopole qui entend favoriser l'écologie industrielle.

**Valérie DEPAYE** (asbl AREBS, Seraing, Belgique)

L'agglomération de Liège a choisi le recyclage comme parmi ses axes environnementaux. Un parc s'est construit sur la base du recyclage. Le recyclage permet de mettre le pied à l'étrier de personnes peu qualifiées. Cependant constat est fait qu'il est difficile de rendre attractive l'écologie industrielle auprès des élus. La notion de SPL (système productif local) est évoquée. Elle permet la mutualisation de moyens.

**Loubna RAKIK (ECOPAL, Grande-Synthe)**

Précise que cette 1<sup>ère</sup> expérience d'écologie industrielle a plus fait ressortir des profits financiers que des avantages environnementaux.

La question du choix d'indicateurs est posée, mais laissée sans réponse.

**Armelle SERY** (AEROPORTS DE PARIS)

Confirme bien que des gains économiques ont été obtenus, alors que les nuisances restent encore à traiter.

Un objectif d'ADP est qu'1/3 des salariés soient dans une entreprise ayant mis en place un système de management environnement.

Les grandes entreprises font des rapports annuels : qu'en est-il des petites ?

**Pascale FOULETIER** (Groupe GAUDRIOT)

Considère que les collectivités locales devraient pouvoir mettre en avant de telles actions dans leur communication lorsqu'elles les suscitent.

**Aude CORDIER** (Université de Rouen)

Signale l'intérêt d'utiliser les SIG (système d'information géographique).

**Christian FALIU** (CAUE 95)

Les PME/PMI n'ont en général pas d'actionnaires et ne sont pas cotées en bourse, elles n'ont pas d'obligation et ne mettent pas d'indicateurs en place.

Il faut réussir à changer les mentalités et ne pas se focaliser uniquement sur la productivité, mais avoir un vrai concept de respect de l'autre.

Dans les entreprises il y a aussi lieu de motiver les individus.

### 3. Atelier 2

- f. Titre:  
**« Faut-il créer de nouvelles zones d'activités ? Optimisation de l'espace et du temps »**
- g. Modérateur:  
 Michel MONTALDO, Conseiller Général du Val d'Oise, Conseiller Régional Ile-de-France
- h. Rapporteurs:  
 rapporteur Rodolphe VIDAL, responsable Agence de l'Environnement du Val d'Oise  
 Assisté de Sophie KOWAL (INERIS)
- i. Principaux résultats classés selon la matrice "Angles & Focal points"  
 (voir Annexe 1 Matrice)
- sortir de la systématisation
  - faire ressortir une solution éclairée par de l'analyse stratégique et de la gouvernance tenant compte de :
    - temporalité des élus (court terme)
    - lieux permanents de réflexion stratégique
    - hiatus entre stratégie durable du territoire et logique du marché à court terme
    - outils d'aide à la décision (diagnostic, planification)
    - échelle de décision et de pilotage
    - intercommunalité
    - partage de l'effort et des ressources
    - intégration des critères autres qu'économiques
    - charte, SME, rating environnemental
    - avoir des interlocuteurs légitimes et compétents (collectivités territoriales, acteurs économiques, riverains)
    - interfaces, décroisement, formation, ...
    - donner de la perméabilité entre parc et tissu urbain
    - emploi, services, déplacements, mixité des fonctions urbaines
    - prévoir la gestion de l'aménagement
  - engager une évolution culturelle par la formation, l'éducation et le retour d'expérience
  - améliorer les outils pratiques de gouvernance
  - mieux utiliser et partager les outils d'évaluation
  - rendre plus systématique l'utilisation de chartes, la mise en place de systèmes de management environnemental
  - prendre garde aux effets de la fiscalité
- j. . Liste de toutes les suggestions (avec le nom des contributeurs)

#### **Michel MONTALDO** (Conseil général 95)

Lance le débat en posant les questions suivantes :

- Jusqu'où aller en matière de développement ?
- Comment occuper l'espace ?

Et constate que le problème majeur est l'excès de développement foncier et économique  
 Il fait référence à la notion d'empreinte écologique en comparant la France qui consomme 5-6 planètes, et les USA qui en consomment 12.

#### **Rodolphe VIDAL** (Conseil général 95)

Complète cette ouverture par la question de la consommation de l'espace par la création de nouvelles zones. Il se demande comment faire vivre les zones existantes ?

Il fait référence au processus de déclenchement de création de ZI qui assure une certaine cohérence et se demande comment le faire continuer à vivre. Il présente l'exemple du Conseil Général du Val d'Oise qui a lancé un audit des parcs d'activités du département en vue d'une remise à niveau :

- Des infrastructures
- De la signalétique
- Des VRD
- Par l'installation du Haut débit

Il fait remarquer que les problèmes d'environnement sont sous-estimés dans les ZA.

#### **Joël Aoust** (Conseil général 95)

Se pose un problème de schéma de cohérence. Aujourd'hui la logistique représente la majeure partie des implantations en Val d'Oise du fait de la proximité de l'Aéroport Charles de Gaulle et des infrastructures routières.

Le problème ne se pose toutefois pas pour le Secteur Est, considéré comme un pôle d'excellence au niveau européen.

Il faudrait plus de cohérence entre la réalité du marché et les programmes européens en faveur du DD.

#### **Jean-Louis MARTIN** (Communauté de Communes Pays d'Oise et d'Halatte)

Les stratégies d'implantation sont liées aux infrastructures. Peu de zones sont raccordées au réseau ferroviaire, encore moins au réseau fluvial (2%). Il faut profiter de la croissance du transport par SNCF, voies navigables. La puissance publique a un rôle à jouer par le développement des infrastructures.

#### **Denis CONSIGNY** (consultant)

L'activité logistique n'est pas une fatalité. Les entreprises recherchent cependant la zone d'achalandage la plus facile possible, mais font l'impasse sur les infrastructures routières. Il convient d'initier en amont une réflexion sur l'origine des matières premières et des produits utilisés lorsque l'on souhaite implanter une activité. La prise en compte de ressources en éco-matériaux (recyclage possible dans les zones d'activités) permettrait d'optimiser les implantations.

#### **Rémy MANUEL** (CERMA)

Le fonctionnement en flux tendu réduit les stocks et induit des bénéfices imposables. Ces impôts devraient pouvoir être utilisés pour financer les infrastructures actuellement prises en charge financièrement par les collectivités. Il s'agit là d'une décision à prendre au niveau national. Le contexte fiscal actuel influe sur les décisions d'implantation d'agents économiques privés.

Le constat est par ailleurs fait que l'entreposage et la logistique sont de plus en plus externalisés vers des opérateurs spécialisés gérant des entrepôts de 5000 m<sup>2</sup> à 10000 m<sup>2</sup>, du fait que la France est moins producteur et plus distributeur qu'auparavant. Actuellement les nouvelles zones consacrées à la logistique représentent 6 emplois /ha (combien pour l'industrie, combien pour le tertiaire ?).

#### **Liliane SARDAIS** (EPA-Plaine de France)

Le problème n°1 est la concurrence entre les ZA, problème qu'aucune collectivité ne peut prendre en compte car il y a un manque de cohérence au niveau de l'aménagement territorial. Il convient de travailler sur les projets de ZA sur un territoire, en se posant les questions :

- quels sont les espaces ouverts ? quelles dimensions ?
- quels sont les espaces à requalifier ?
- quels sont les espaces en friches ?

L'utilisation de l'espace sera un puits sans fonds s'il n'y a pas un minimum de réflexion. Le problème du chantage à l'installation sur les zones d'activités est également évoqué. A titre d'exemple, l'aménagement de la Plaine de France suscite de nombreuses discussions entre collectivités au niveau régional et interrégional pour pouvoir disposer

d'une analyse générale et faire des choix à partir des besoins effectifs. Le choix politique implique des décisions sur les moyens collectifs au niveau des transports et de l'habitat.

**Maxime LEGRAND** (SYNDIVAL)

Une volonté politique est à mettre en œuvre du fait de la dimension financière du problème. Il s'agit en fait de partager l'effort et la ressource entre collectivités territoriales. Des conventions sont établies pour partager la taxe foncière.

Mais le problème de la décision d'installation se pose quand des opérateurs privés « volatils » sont face à des opérateurs publics « élus » (non permanents du fait des échéances électorales). Il convient de voir comment initier un processus valorisant entre partenaires publics et privés

**Vincent de BRISSON** (KINERGOS Conseil)

Il s'agit par une approche convenable de bien poser ces problèmes à l'amont y compris à l'échelle locale.

**Valérie CHARPENTIER** (S3D)

A eu une réflexion sur la requalification d'un parc d'activités. Pour elle il convient d'assurer la gestion des parcs une fois créés ou réhabilités. Il faut assurer la pérennité des parcs d'activités en se donnant les moyens de les gérer au niveau :

- des espaces publics
- du foncier
- de leur animation
- de la mutualisation de services.

La gestion est assurée par un syndicat mixte pendant le temps de la mise en place et de la commercialisation, mais il ne s'occupe plus de la gestion ensuite.

La question se pose de savoir qui paye le gestionnaire. En général le gestionnaire peut fonctionner comme un syndic. Il y a des exemples de parcs d'activités gérés. Cela étant il est souvent difficile de trouver le relais entre la phase aménagement et la phase d'exploitation courante et d'établir une vraie continuité de développement durable.

**Rémi TAILLEFER** (ESCETEL Consultants)

Lors de l'implantation d'une ZA ne pas oublier les zones urbaines, penser à la pérennité des actions pour conserver la vie commerçante dans les centres-villes notamment.

**Joël MONTI** (Association PALME)

L'Association PALME est le porte-parole de ses adhérents qui s'intéressent à la gestion des parcs d'activités.

Pour assurer la gestion d'un parc d'activités il n'a pas de réponse standard. Cela dépend du mode de gestion du parc, des services rendus aux entreprises et des services aux salariés. Différents modes de fonctionnement existent assurés par :

- des associations d'industriels
- un syndicat mixte
- une collectivité territoriale
- une chambre de commerce et d'industrie.

**Vincent GEMIN** (CCI Bretagne QUALIPARC)

Constate que de façon générale les élus, face aux impératifs de développement économique, souhaitent ou préfèrent consommer de l'espace plutôt qu'optimiser l'existant. Il convient donc que les collectivités territoriales puissent mieux maîtriser l'espace en amont des projets. Toute la question est dans l'adaptation d'un besoin économique à court terme aux principes à long terme du DD.

**Michel MONTALDO** (Conseil général 95)

La question est donc : « faut-il requalifier des zones d'activités avant d'en recréer d'autres ? »

**Valérie CHARPENTIER (S3D)**

OUI : il faut d'abord requalifier les parcs avant d'en créer de nouveaux.

**Christian PAUL (PLASTIC OMNIUM Systèmes Urbains)**

Sa société est occupant d'une ZI et fournit des services aux collectivités territoriales. Il appartient aux prestataires de services (déchets, transport télésurveillance, restaurant) de faire évoluer leurs offres sur la base d'une offre collective facturée individuellement à chaque client. Ce mode d'action doit être encouragés par ces nouveaux gestionnaires de zone.

**Denis CONSIGNY (consultant)**

Il est souhaitable d'intégrer dans la réflexion des critères autres qu'économiques en se posant les questions de service, de flux, de gestion.

La démarche doit aller plus loin que la seule certification du gestionnaire pour un système de management ISO 14001 et doit diffuser dans l'ensemble de la zone industrielle. Il faut se poser la question de la cohérence du fonctionnement de la zone d'activité par rapport aux objectifs du DD. Il y a lieu de revenir sur la définition du DD et du respect de ses critères lors la création de ZA.

**Valérie CHARPENTIER (S3D)**

Signale que S3D est certifié ISO 14001 pour sa fonction d'aménageur.

**Jacques FACQUER (Préfecture du NPC)**

Rétrospectivement le constat est fait que des parcelles de grande surface ont été réservées pour de grands projets au niveau des schémas directeurs. Certaines parcelles n'ont pas été utilisées. Il faut être souple et pouvoir libérer les parcelles non retenues.

**Valérie CHARPENTIER (S3D)**

Il faut voir si les espaces envisagés sont utiles ou non et bien optimiser leur utilisation.

**Caroline MACHILLOT (ASSOCIATION OBJECTIF EMPLOIS !)**

Demande comment apporter des services aux entreprises qui s'implantent sur une zone d'activités et surtout comment donner de l'emploi aux locaux. Elle constate qu'il est souvent difficile de travailler avec les entreprises qui veulent du personnel directement opérationnel et qui ne le trouvent pas forcément localement. Il y a un besoin de travailler très en amont du projet pour par exemple former le personnel.

**Christian PAUL (PLASTIC OMNIUM Systèmes Urbains)**

Propose la création de clubs d'entreprises.

**Isabelle GAUSSON (ARENE IDF)**

Signale l'existence d'une charte de qualité environnementale sur une zone nouvelle (Sénart). Se pose la question de la gestion des zones nouvelles créées et notamment comment obliger les entreprises qui s'implantent à adhérer aux associations foncières (AFU) qui peuvent assurer cette gestion.

On peut également reproduire ce type d'actions sur des zones à requalifier en créant un poste d'interlocuteur assurant l'interface entre élus et industriels.

L'implantation de la ZA en milieu urbain est évoquée. La ZA pose problème en milieu urbain et on préfère souvent l'implanter en zone agricole ou naturelle (greenfields), qui jouent ainsi le rôle de réservoir foncier de l'activité économique.

Par ailleurs le parc d'activités fonctionne comme un milieu clos qu'il faudrait ouvrir sur la ville. Il convient aussi de voir comment installer ou réinstaller des activités économiques en zone urbaine (en centre-ville).

**Denis CONSIGNY (consultant)**

Il ne faut pas oublier la question des déplacements. Des modes doux sont à promouvoir :

- les pistes cyclables avec des abris en cas d'intempéries

- des systèmes style navette entre gare et entreprises.

**Xavier DESJARDINS** (SCURE)

Il faut de l'activité mais faut-il l'implanter en zone d'activités au détriment du centre urbain ?

**1<sup>ère</sup> Synthèse en groupe**

Volonté politique	Prise en compte du long terme Concertation Gouvernance / charte Comment savoir si on a besoin d'une zone d'activité nouvelle Economie de la ressource foncière Outils d'analyses Développer des compétences d'animation, de concertation Fiscalité adaptée Développer les compétences des élus.
Dimension politique Géographique	Les interfaces entre les collectivités / les entreprises Problème des parcs thématiques → difficile de trouver les compétences pour les remplir
Localisation	Réservation des espaces fonciers Optimisation
Réinventer et décentraliser l'aménagement du territoire :	Quelle est la bonne échelle ? intercommunalité ou plus large ? Gestion de l'espace
Animation	Economie de ressources
Gestion / Services	Système de Management Environnemental

**Denis CONSIGNY** (consultant)

Il faut développer la notion de rating environnemental en phase finale opérationnelle tenant compte du financement du passif environnemental (selon modèle Norvège ou USA) notamment dans les reconversions.

**Michel MONTALDO** (Conseil général 95)

Peut-on envisager la création d'un atelier pour maintenir la discussion via Internet ou autre ?

Attention : la réflexion sur le sujet des ZA peut être différente entre les régions et la Région Ile-de-France.

#### 4. Atelier 3

k. Titre:

**« Comment réconcilier l'espace d'activités avec les riverains et les usagers ? Quels services proposer aux entreprises et aux usagers ? Risques technologiques et santé : quelles recherches pour améliorer la sécurité et la santé des riverains ? »**

l. Modérateur:

Thierry SIBIEUDE, Vice-Président du Conseil Général Val d'Oise

m. Rapporteurs:

rapporteur Jean-François VALLES, consultant e-PARC

Assisté de Nelson RODRIGUES et Elisabeth CORREIA (INERIS)

n. Principaux résultats classés selon la matrice "Angles & Focal points"  
(voir Annexe 1 Matrice)

- mieux informer le citoyen
- proposer des outils
- développer une logique de confiance
- mettre en place des gestionnaires de zones d'activités
- améliorer l'expertise
- améliorer l'appropriation du territoire
- donner plus d'ouverture vers les zones d'activités
- favoriser la prise de greffe de nouvelles activités
- donner de la cohérence temporelle au développement
- mettre en place des systèmes de gestion et de management
- prévoir une meilleure planification

o. Liste de toutes les suggestions (avec le nom des contributeurs)

**Thierry SIBIEUDE** (Conseil général Val d'Oise)

Introduction de l'atelier : comment concilier l'espace d'activité avec les riverains et les usagers ?

**Jean-Louis PLUYMERS** (asbl AREBS, ville de Seraing, Belgique)

Fait part d'un programme de reconversion économique et d'aménagement du territoire dans une logique à 50 ans, correspondant à la problématique de la disparition d'une activité industrielle et de sa reconversion. Les riverains et les usagers ont été associés dans cette démarche, s'agissant d'un habitat imbriqué dans des industries, concernant 14 000 habitants, avec un taux de chômage de 39 % et un revenu moyen d'environ 7000 € par an,

Le projet prévoit la mise en place d'un plan de mobilité, le traitement de la pollution des sols et le développement de la qualité de vie au niveau de l'habitat. Les élus municipaux ont organisé des réunions chez les habitants (style réunions *Tupperware*) pour prendre en compte leur point de vue.

Il souhaite être à l'écoute des informations sur ce qui se fait en France dans ce domaine.

**Marie-Claude ZWANZIGER-DREYER** (DEVELOPPEUR TERRITORIAL CONSEIL, Lyon)

Fait part de son expérience de la reconversion et de la revitalisation du bassin d'emploi à Saint-Etienne qui a bénéficié de financements importants de la part de l'Etat, avec implication de grands groupes industriels, comme Charbonnages de France.

Elle a constaté - après 10 ans de travail - que les riverains ont été de manière générale faiblement associés (« *ce n'était pas la mode à l'époque* ») alors que les industriels se sont fortement impliqués.

Elle préconise le cadre des « conseils de développement » (structures où des citoyens bénévoles accompagnent les élus) et considère qu'il convient d'apprendre aux riverains à connaître les industriels. Cependant la collectivité est attentive à la représentativité de ces conseils et à leur ouverture à des citoyens indépendants.

L'information des riverains est favorisée par des réunions, des entretiens d'experts, des déplacements *effets découverte*, qui peuvent être pris en charge par la collectivité : mairie / agglomération avec des groupes jusqu'à 70 personnes.

#### **Nicolas DEVAUX** (CCI Valenciennes)

Actuellement chef de projet qualité environnementale dans le Valenciennois, il fait part d'une expérience dans la région de Douai, avec reconversion de friches industrielles.

La concertation s'est faite en amont du projet en impliquant :

- Les riverains dont les agriculteurs
- La mairie et conseillers municipaux
- Le syndicat intercommunal de transport et d'assainissement
- L'aménageur et la maîtrise d'ouvrage
- Le service de développement économique.

Il y avait des sites délabrés avec de graves problèmes de sécurité.

Une étude de faisabilité technique doit être faite ainsi qu'une démarche de concertation très poussée (comme une démarche PALME) avec mise en place de commissions thématiques (écologie, hydrographie, transports, ...) incluant des visites de site.

Le point sur les enjeux par rapport au diagnostic est indispensable, notamment :

- transport ) et doit faire l'objet d'un Plan d'action
- écologie (ici tourbières) ) transcrit dans le projet d'aménagement
- autres )

#### **Martine MARSAULT** (Ville de Dieppe)

L'information des riverains doit être faite par les personnes représentatives (par exemple les élus municipaux) avec un effort de vulgarisation tout particulier pour les associer tous. Les maître d'œuvre et notamment les entreprises de travaux publics ont une obligation d'information auprès des riverains.

#### **André TRIBOULET** (ingénieur CNISF, commissaire-enquêteur)

En tant qu'ancien conseiller municipal, il fait remarquer qu'il y a, dans cette position, le problème d'avoir le courage de faire remonter l'information. La représentativité réelle des associations est à prendre en considération. Le dossier d'information soumis à l'enquête publique est trop administratif dans sa forme et le temps de concertation publique trop limité (3 fois 3 heures par exemple).

#### **Nathalie GADEAU** (Association PARUS'S)

Faisant partie d'une association de l'environnement à Groslay, elle fait le constat récurrent d'un manque d'information autour de l'enquête publique, qui n'est pas souvent ou pas clairement annoncée, dont les affichages peu lisibles, avec des horaires limités de consultation et pendant les heures de travail, et à laquelle il est difficile de participer.

#### **Thierry SIBIEUDE** (Conseil général Val d'Oise)

Constate que temps de concertation est restreint également pour le commissaire enquêteur ...

#### **Eric FROMANT** (conseiller municipal Ville de L'Isle Adam)

La Ville a organisé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des *ateliers-promenades* en compagnie des élus, avec un atelier par quartier. Au premier atelier, il y a eu très peu de participation, mais comme il s'est bien déroulé (pas de sensation de langue de bois, de rencontre à discours politique) le message est bien passé. Les ateliers

suyvants ont donc très bien fonctionné. Notons que la participation a été grande peut-être parce que ces ateliers avaient été programmés un samedi matin.

**Lionel FAVIER** (Association Val de Seine Vert)

Avec une autre association, Espace, Val de Seine Vert a réhabilité les berges de Seine en impliquant les SDF (sans domicile fixe) qui y vivaient. Des actions particulières sont aussi faites lors d'événements particuliers comme la fermeture à la circulation des voies sur berges. L'objectif de son association est d'élargir l'univers de référence en créant un centre de concertation. Il cite également le cas du projet de tramway où les riverains ont été plus intéressés par la création d'une coulée verte (augmentant la valeur de leur bien immobilier) que par la ligne de tramway proprement dite.

**Didier DESPONDS** (géographe, Université de Cergy-Pontoise)

Travaille sur :

- la notion de croisement du risque naturel avec le risque technologique,
- la question des valeurs immobilières, sur le Val d'Oise, à partir de bases notariales géo-référencées.

Ce qui l'intéresse dans ce cadre c'est de voir si les ZI ont un impact sur le comportement des riverains ; et si oui, lequel (par exemple changement de résidence).

**Jean-François VALLES** (e-PARC)

Donne les exemples des zones d'activités de la Plaine de l'Ain (PIPA) et de SECOIA, où a été mise en place une boîte aux lettres pour recueillir l'avis du voisinage. En retour, SECOIA transmet une information trimestrielle par courrier. Avant que ce retour ne soit mis en place, les riverains faisaient des trous dans le bardage pour voir ce qui se passait !

Dans le cas de la zone d'activité PIPA, un effort d'amélioration du cadre de vie a pu être fait. Le rôle d'un gestionnaire de zone a été important en particulier par une politique est de transparence, au moyen d'une information régulière.

**Pascal DOUARD** (responsable Développement Durable, Ministère de l'équipement)

A retenu 3 idées :

- Internet n'est pas le meilleur vecteur (qualitatif / représentatif) mais touche un plus grand nombre en laissant en retour la possibilité de s'exprimer.
- 4 thèmes de conflit sur la gestion des zones reviennent toujours :
  - Hydrologie : zones inondables
  - Transport : accès à la zone
  - Risques : choix entre activité commerciale ou activité plus à risques
  - Comment la zone va être organisée, qui va être responsable de l'aménagement.
- Plusieurs échelles de communication sont emboîtées :
  - Le riverain immédiat de la zone d'activité
  - Les riverains concernés dans l'agglomération par le fonctionnement de la zone.

**André SCANDELLA** (Cabinet d'HERMY Conseil)

En tant qu'ancien président d'une association d'employeurs d'une ZI, il constate que la ZI est souvent réduite à un tuyau d'arrivée et tuyau de sortie. Il faut mieux expliquer aux riverains ce qu'elle est réellement.

La qualité du règlement de la ZI est à améliorer et il convient pour ce faire d'associer les riverains. Il est nécessaire de mieux communiquer sur les risques toxicologiques éventuels des activités.

Il note la difficulté dans les zones privées du fait du grand nombre d'interlocuteurs, d'où l'importance de désigner un gestionnaire ou un industriel chef de file.

**André TRIBOULET** (ingénieur CNISF, commissaire-enquêteur)

Il y a des zones à caractère privé où l'intervention des élus locaux n'est pas possible.

**Christine YIANNAKI** (Amiens-Métropole)

Sur Montières-Activités, il y a eu regroupement de plusieurs entreprises. Et même si cette représentation n'a pas été pas totale, elle a été un moteur de dynamique.

Cela étant le gestionnaire unique est souhaitable.

La concertation avec les riverains est un problème majeur dans les grandes villes ; elle se fait à l'initiative de la collectivité en incluant un élu référent, les services, les comités de quartier (22 à Amiens). Une lettre d'information est diffusée à tous les foyers. Pour les petites collectivités la réunion publique est une bonne démarche.

**Gilbert ISOARD** (Blue Initiative, région d'Aix - Marseille)

Association visant à impliquer l'individu comme consommateur de biens et de services. Il propose l'ouverture d'un *compte* sur un site Internet, sur lequel l'individu cumule une somme d'argent, par exemple à l'occasion de chaque achat dans une entreprise donnée. Ensuite, il oriente ce budget vers un des projets associatifs qui lui sont proposés.

Il s'agit là d'un pacte citoyen d'orientation et d'initiative, qui repose sur une enveloppe budgétaire proposée par des entreprises partenaires et support de communication éventuel.

**Michel GUEMY** (EDF)

La mise en place sur les zones de système de management environnemental (SME) nécessite des indicateurs clairs, comme par exemple le suivi dans le temps des plaintes du voisinage, ce qui peut ensuite servir de base de communication.

Les journées Porte ouverte constituent une bonne démarche.

**Jean-François VALLES** (e-PARC)

Penser aussi à des indicateurs de la participation des riverains, traduisant la remontée des informations sur les dysfonctionnements. Le suivi des remarques et des réponses apportées est capital pour l'efficacité du système de communication.

**Gérard LAHAYE** (INERIS)

Quels que soient la structure, le domaine, il faut un cadre de gestion donc un système de management pour bien fonctionner. Il y a intérêt à réconcilier les riverains avec les industriels. Il n'y a que 5% des risques chimiques connus au niveau des conséquences médicales. Le problème est la connaissance des risques technologiques et des risques chroniques. Le problème du bruit est de plus en plus important dans la prise de conscience des riverains et il faut en tenir compte dans le choix des implantations.

**Audrey DELALOYE** (Port Autonome de Paris)

PAP est gestionnaire unique de ses ports ce qui est une particularité entraînant des facilités, notamment l'existence d'un schéma directeur de l'aménagement et du développement des installations portuaires. A titre d'exemple le port de Gennevilliers, où il a fallu organiser la circulation routière avant sa mise en service. Par ailleurs, PAP a opté pour une politique d'ouverture permettant au public de s'approprier en toute sécurité les ports et les darses, alors que depuis les années 70 ces zones étaient fermées.

**Jean-François VALLES** (e-PARC)

Ajoute que cela permet d'aller dans les ZI pour une autre raison que d'y travailler, ou de s'y intéresser pour autre chose que le risque de pollution. Le but est de démystifier d'où l'importance des actions ludiques dans le cadre de Journées Portes ouvertes.

**Marie-Claude ZWANZIGER-DREYER** (DEVELOPPEUR TERRITORIAL CONSEIL, Lyon)

Se pose la question de l'information et de la communication avec les riverains dans le cas d'implantation d'une installation SEVESO.

**Gérard LAHAYE** (INERIS)

La gestion d'un site SEVESO est souvent plus rigoureuse donc plus sûre qu'un site non SEVESO.

**Michel DELCROS** (EPAMARNE – EPAFRANCE, Marne-la-Vallée, zone de Disneyland)  
Lorsqu'il s'agit d'une ZA avec constitution de GIE (groupement d'intérêt économique) comme dans le cas des villes nouvelles, il y a un contexte réglementaire permettant de bien cadrer l'implantation des entreprises. La mise en cohérence des nouvelles installations avec l'environnement alentour a été recherché, ce qui a permis une meilleure acceptabilité. L'existence d'une charte environnementale et d'une charte de gestion améliore la communication, donc la confiance des riverains.

**Jean-François VALLES** (e-PARC)

Ajoute qu'il s'agit encore d'instaurer de la confiance et de la transparence industrielles. Par exemple le dysfonctionnement de poteaux incendie implique la responsabilité des élus et des services (SDIS, par exemple).

**Pascal DOUARD** (responsable développement durable, Ministère de l'équipement)

Plusieurs choses semblent importantes :

- Dans le cadre de la loi sur les risques, nécessité de financement d'une expertise indépendante
- puis analyse sur les critères du Développement Durable
- ne pas tenir compte/ communiquer que sur les avis négatifs mais aussi sur les points d'accord dans les enquêtes publiques.

**André TRIBOULET** (ingénieur CNISF, commissaire-enquêteur)

Souligne le rôle important et intéressant des Chambres de Commerce et d'Industrie dans la gestion de zones d'activités et vis à vis des PME-PMI.

**Synthèse par Didier DESPONDS** (géographe, Université de Cergy-Pontoise)

Les principales idées qui ressortent de cette table ronde sont les réponses à la question suivante : comment reconsidérer les relations de l'espace d'activité avec les riverains et les usagers et l'intégration dans l'espace urbain ?

- Problème de la greffe de la nouvelle zone : comment faire pour qu'elle prenne ?
- Qui vient s'installer sur la nouvelle zone ? y a-t-il intérêt à ce que les entreprises viennent ou faut-il chercher à les en dissuader
- Création d'une zone d'activité avec un périmètre de protection ? Comment faire pour ne pas attirer l'urbanisation autour et maintenir le risque faible au niveau de l'urbanisation.

Les idées ci-dessous sont à retenir :

- développer l'utilisation d'Internet lors du développement des ZA
- favoriser l'émergence d'un gestionnaire unique
- développer la culture du risque chez les riverains
- travailler sur les échelles de communication.

**Jean-Louis PLUYMERS** (asbl AREBS, ville de Seraing, Belgique)

Ajoute que l'information est faite en principe lorsque l'on met en place l'aménagement du territoire en question. Les riverains se plaignent de l'implantation d'une entreprise autorisée, mais n'ont pas fait de remarque lorsque le plan d'aménagement général a été présenté.

## 5. Conclusions des Ateliers par Thierry SIBIEUDE

Ce séminaire montre que d'autres rendez vous sont nécessaires. Il ressort un vrai besoin d'échanges et de discussions. Les questions posées sont nombreuses.

Les mots-clés que je retiens sont :

- Confiance
- Cohérence
- Information
- Volonté politique
- Ouverture stratégique.
- Appropriation par le citoyen
- Expertise
- Labellisation.

Confiance : des riverains pour cela

Cohérence : les élus doivent faire preuve de cohérence dans leurs décisions et sur le long terme. Que ce soit hydrologie, transport et infrastructure, activité à risques, le problème est de savoir comment on gère la ZA (ZAE ou ZA tout court ?). Passer par un interlocuteur (le gestionnaire ?) est un gage de réussite ; encore faut-il avoir la capacité d'emboîter les échelles d'analyse.

Information : la communication vers les administrés est indispensable en développant les moyens disponibles (Internet, newsletter)

Volonté politique : avec évaluation (rating) de la performance environnementale, économique et social du territoire. Une véritable éthique transversale, un code de conduite, est à développer.

Ouverture stratégique : l'action quotidienne ne fait pas toujours bon ménage avec vision globale. Où se situe le risque ? Les entreprises dangereuses sont souvent les plus surveillées et analysées tandis que les entreprises considérées comme moins dangereuses, sont souvent moins surveillée.

## 6. Contributions additionnelles

Certains participants ont voulu compléter leur intervention. D'autres qui n'avaient pu participer au séminaire ont contribué par des remarques ou des projets élaborés.

### Jean-Louis MARTIN (CCPOH)

La taxe professionnelle et plus généralement la fiscalité devraient être réétudiées de façon à gommer le phénomène de concurrence des acteurs, qui créeront une nouvelle zone moins onéreuse et mieux adaptée, quitte à laisser une friche non préoccupante, car dans le territoire voisin.

Concernant l'empreinte écologique, il serait intéressant pour un territoire donné de partager ses objectifs avec un autre territoire, avec la possibilité pour chacun de se définir politiquement une vocation compatible avec ses atouts.

Cela pourrait se faire par jumelage de territoires voisins ou non (éventuellement à l'étranger). Cette façon de faire ne serait pas un droit à polluer, mais un système de compensation visible, concret, basé sur la notion d'empreinte écologique.

Par exemple un territoire à vocation d'espace de loisir pourrait se jumeler à un territoire industriel. Les partenaires auraient un objectif commun de réduction de leur empreinte écologique commune.

Ex : « je crée 100 ha d'empreinte 6 en industriel, je dois donc favoriser le maintien en empreinte 3 (moyenne nationale) de 300 ha , ou financer le gestion de 300 ha classés 4 pour les ramener à 3, ou je dois pourquoi pas parrainer le maintien de 400 000 Ha de désert en classement 0,1 en évitant par exemple que le Paris Dakar ne sorte des pistes ? etc. »

De la même façon, on peut imaginer qu'un territoire à *vraie* vocation d'espace naturel aille chercher ses financements en *monnayant* son maintien ou diminution de classement d'empreinte écologique auprès d'un *pollueur*.

L'avantage de ce système est qu'en l'associant avec un objectif en terme de diminution (vraie volonté politique, au même titre que les taux de croissance Européens), la ressource-terre étant par définition le niveau 1 (une entité, ou une entières !), les contraintes financières imposées aux productions mèneraient forcément vers une économie des ressources d'approvisionnement et de pollution.

### Valéry LEMAITRE (DIREN IDF)

Divers points semblent devoir être abordés.

- 1) Tout d'abord la crainte que les partenaires public et privé (surtout) ne restent à une mode du développement durable. Il est à craindre que la communication ne l'emporte sur le fond. Il s'agit d'un marché rentable pour les bureaux d'études et porteur pour les élus ...
- 2) Il est donc nécessaire d'avoir un *arbitre* public (Etat ou collectivité, UE) qui fixe les objectifs et des niveaux minimum à atteindre en matière de normes environnementales.
- 3) Il est indispensable d'évaluer les actions dans une vision systémique de l'environnement
- 4) Cela implique de définir des critères et des indicateurs...

La difficulté et l'objectif doit être d'encadrer et de structurer les initiatives sans les *étouffer* par une réglementation trop pointue ...

### André TRIBOULET (SPI Val de Seine, CNISF, commissaire-enquêteur)

Remarques sur la participation de la population, le *Débat public*, la notion du Citoyen comme premier acteur de son environnement reste à développer pour l'amener à entrer dans la *mentalité collective*.

Ce propos s'adresse aussi à l'ensemble des Elus Territoriaux à propos de leur prise de conscience, face aux responsabilités qui sont les leurs sachant que la *quotidien* par nécessité l'emporte sur l'avenir et pourtant *gouverner c'est prévoir*.

La communication, la découverte du débat public.

Il convient de développer la formation à l'environnement et la communication en favorisant le débat public pour les adultes.

- 1) La formation : une initiative qui a été un succès dans les Yvelines depuis 15 ans. Quelques chiffres en 2003 : 680 enfants récompensés, 597 écoles, 138 collèges publics et privés ont participé. Essentiel pour aider notre jeunesse à être citoyenne.
- 2) La communication
  - Clarifier dans les projets et les enquêtes qui en découlent ce qui revient à l'état de ce qui revient aux élus locaux en terme de responsabilité et de décisions.
  - Inciter les élus à une bonne sensibilisation (formation) au débat public. C'est de leur intérêt autant que de l'intérêt général.
  - Rendre crédible le débat public et les enquêtes publiques pour entraîner la participation du public au delà des seules associations et encore ...
  - Les textes existent, les moyens existent, c'est la volonté d'un réel dialogue qu'il faut développer.
  - Le public est peu réactif aux questions d'environnement dans la mesure où il n'a pas conscience de ce qui peut nuire à son droit de propriété ou de nuisance directe en *entamant* son quotidien ou la valeur foncière de sa propriété.

En effet les enquêtes publiques à succès sont :

- Le PLU (ex POS)
- Les UP (utilités publiques), Infrastructures, etc.
- Les enquêtes publiques sensibles (énergies : nucléaire, éolien)
- Et depuis peu les sites classés SEVESO en attendant que de l'intérêt ne se généralise sur les risques naturels et les risques majeurs PPR.

**Bernard BONTE** (Association Ecologie Industrielle)

Propose d'élaborer l'étude de faisabilité d'une agence de rating des zones d'activité.

**Liliane PESQUET** (Ministère de l'Équipement)

Les modes de réadaptation et de requalification des zones d'activités utilisent différentes approches et posent différents problèmes qu'il convient d'étudier. Elle fait état de l'exemple de la mise en place de charte (opération de requalification dans une communauté urbaine de 400 000 hts – Grenoble - depuis 1995)

- Information et formation des élus
- impact environnemental des grandes centres commerciaux (benchmarking avec d'autres pays), impact sur les centres-villes, place des transports en commun, place du piéton, conséquences du développement du commerce suburbain sur la planification de l'aménagement d'une agglomération
- Effets de blocage, typologie des Agenda 21
- Mutation des espaces urbains et économiques
- Planification, prospective et échelles de territoires.

**Nicolas DEVAUX** (CCI Valenciennes)

Des études ont-elles été menées pour connaître l'effet d'un parc d'activités mal entretenu, en dégradation, sur les valeurs immobilières des bâtiments d'activités présents sur le même site ?

**Christelle PAIN** (Europarc Méditerranéen de l'Arbois)

Développer des structures décisionnelles qui initient des démarches d'écologie industrielle :

- Manque de volonté politique en France : l'Europe doit montrer l'exemple et financer ces structures
- Mutualisation des connaissances
- Création d'un réseau français d'écologie industrielle afin de favoriser les échanges d'expérience
- Amélioration de la communication autour du principe d'écologie industrielle en le vulgarisant

- Journées de formation pour les élus et les décideurs des entreprises
  - Développement d'outils (système d'information géographique) de localisation des entreprises et de leur flux
  - Développement de guides à l'attention des entreprises et des collectivités.
- Propose de développer un centre de transfert en écologie industrielle.

#### **Pascal DOUARD** (Ministère de l'équipement)

- 1) prospective sur l'évolution de la typologie des zones d'activité au fil du temps, en distinguant bien zone d'activités industrielles de zone d'activités commerciales
- 2) zones d'activités : quelles décisions, à quelles échelles territoriales ? comment associer aux différents niveaux les *stakeholders* ?
- 3) Quel est l'intérêt des zones d'activités ? Quelle est leur logique ?

#### **Elisabeth BERTRAND**

Mon projet est de développer une notion de services aux entreprises et aux organismes de contrôle (aider les entreprises à instruire leurs dossiers d'inspection à l'usage de la DRIRE ou autre organisme de contrôle, les conseiller dans l'application des normes et des directives environnementales, mettre à jour leur documentation, aider les organismes de contrôle à collecter les informations et à analyser les données, enfin développer ou améliorer des actions de prévention dans la gestion des déchets et des boues de certaines stations à haut risque de pollution).

#### **Pierre DOP** (Rectorat Créteil, Schneider)

Possibilité de mener une action sur l'académie de Créteil, (77-93-94) auprès de jeunes en formation initiale. Il paraît important de montrer aux acteurs institutionnels et organismes impliqués dans ces démarches de développement durable que l'approche auprès des industriels peut être favorablement accompagnée par une sensibilisation des jeunes.

#### **Patricia RAVET** (APEDEC)

Propose deux projets :

- coût global Eco-sociétal (CoGES) (annexe 8a)
- communication et traçabilité de l'information pour les indicateurs et indices de développement durable (annexe 8b)

#### **Gilles HUBERT** et **Didier DESPONDS** (Université de Cergy-Pontoise – Département de Géographie et Histoire)

- vulnérabilité des zones d'activités aux risques naturels (notamment inondations). (annexe 8c)

#### **Guy LOINGER** (GEISTEL)

Les entreprises de hautes technologies dans le contexte des politiques d'aménagement urbain et du territoire des grandes métropoles mondiales. Application au cas de l'Ile-de-France et études comparatives avec d'autres métropoles européennes et internationale », en partenariat avec le PUCA/DGUHC/ Ministère de l'Équipement et du Logement, suite à l'appel à projet du PUCA : « Planifier la ville aujourd'hui » et l'IAURIF.  
Annexe 8d

#### **Gilbert ISOARD** (BLUE-INITIATIVE)

Compte de soutien à une action caritative alimenté par les achats de biens ou de services.

Annexe 8e

#### **Laurence MARQUIS** (ESCETEL)

Suggestions pour les stratégie de localisation des entreprises de services, l'élaboration de concepts de management ainsi que pour la promotion d'outils de développement et de management pour des parcs industriels innovants.

Annexe 8f

**Maritxu CAPOT** (CITE DES MATIERES)  
Pôle national d'écologie industrielle

**Jean-François VALLES** (e-PARC)

a) Parc d'activités et écologie industrielle :

- les infrastructures nécessaires : pipeline, petits trains pour le transport de la matière, connexion avec la ville,
- la gestion : qui serait le plus à même de lancer les démarches, de les suivre et de les améliorer : gestionnaire ? association d'entreprises ? prestataires ? Quels outils sont nécessaires : informatique ?
- la complémentarité forcée ou naturelle : est-ce que les gestionnaires doivent chercher à vendre les terrains à des entreprises complémentaires pour assurer des synergies ou bien il faut laisser se faire naturellement les complémentarités ? Comment intégrer l'écologie industrielle dans la stratégie de commercialisation des parcelles ?

b) Nouvelles zones d'activités :

Sur cette thématique plusieurs domaines peuvent faire l'objet de recherche :

- travailler sur la mixité dans les parcs d'activités : outils pour évaluer la pertinence de l'implantation d'une entreprise/activité sur un parc,
- réhabilitation : les stratégies d'évolution des parcs d'activités : reconversion des entreprises en habitat, gestion/optimisation des bâtiments non commercialisés,
- flexibilité dans l'aménagement des parcs d'activités : comment permettre la modularité des parcelles en taille et en vocation,
- modularité des bâtiments : comment permettre l'utilisation pour de multiples activités des bâtiments : bureaux deviennent des appartements, des bâtiments de stockage deviennent des magasins,
- le démontage des bâtiments : comment anticiper la fin d'une activités et permettre le démontage d'un bâtiment

c) Services aux entreprises :

- comment intégrer des zones de services dans l'aménagement d'un parc d'activités ?
- comment le faire dans les zones d'activités déjà commercialisés ?
- l'impact des services dans l'organisation des entreprises implantées et l'aménagement des bâtiments. Cela pour des services comme : secrétariat, informatiques, courrier...
- comment favoriser le développement de liens entre la ville et les parcs d'activités à travers les services et anticiper les problèmes de concurrence,
- les conséquences des services sur les aménagements des parcs d'activités : accès aux restaurants, local services vélos...
- l'utilisation des nouvelles technologies pour la promotion et la gestion des services

**Parc d'activités et voisinage**

- les outils de communication et de participation du voisinage,
- outils pour faciliter l'implantation des entreprises en fonction de leurs activités ; base de données des impacts types, des distances à respecter,
- comment concilier mixité urbaine, intégration du parc dans la cité et certaines activités : étude de nouvelles formes d'aménagement, la conception des bâtiments, les solutions pour faire écran aux impacts potentiels

le rôle du gestionnaire : un travail de fond peut être intéressant à mener sur le rôle du gestionnaire, ses actions, ses fonctions

**André CICOLELLA** (INERIS)

Variations géographiques des risques de cancer (degré d'urbanisation, niveau socio-économique, type d'agriculture, activités industrielles) et expositions spécifiques (radon, minerais divers, pesticides, autres substances toxiques, ...)

Annexe 8g

**Guy LANDRIEU (INERIS)**

Approche Input-Output appliquée à l'écologie industrielle  
Annexe 8h

**Myriam MERAD (INERIS)**

" Rationalité, perception et mode de gestion de l'incertitude "

Du fait de sa transversalité, la définition du risque peut être envisagée de manière différente par les acteurs impliqués ou touchés par la prévention des risques technologiques. Chaque groupe d'acteurs représente le risque différemment. Cette représentation est le résultat de combinaison entre : perception, enjeux, contraintes, attentes et convention établis chez chacun d'entre eux.

Ces différences de représentation du risque peuvent influencer sur le comportement face au risque, l'acceptation des mesures de prévention et de protection des riverains, etc.

A l'issue de cette recherche, nous proposerons : une typologie de solutions d'organisation du processus d'information et de communication avec les acteurs du risque et une grille d'interprétation des différents « conflits et de rejets » des solutions du régulateur en risque industriel.

**Vincent LEVEUGLE (SIZIAF)**

Qualification et réhabilitation d'une zone d'activité industrielle dans une région en restructuration économique

Annexe 8i

**Leo DAYAN (APREIS, Paris I University)**

Proposition au niveau régional et national de centres partenariaux pour les liens éco-industriels

Annexe 8j

## **7. Conclusions finales du séminaire classées selon la matrice “Angles & Focalisations”**

Les participants aux trois ateliers ont été satisfaits de la qualité des discussions et des contacts pris avec des collègues et des partenaires potentiels tout au long de cette journée.

En terme de demandes et d’offres de recherche, la production de ces ateliers a été relativement pauvre et pas tout à fait satisfaisante pour les organisateurs.

Néanmoins les contacts au cours de ce séminaire ou avec des personnes n’ayant pu participer à cette journée ont fournis des contributions additionnelles souvent de bon niveau.

Ce matériau a été utilisé et repris dans la matrice récapitulative

*Annexe 1: Matrice “Angles & Focalisations”*

### **Liste des participants**

*Annexe 2 : Liste de participants*

## **Annexe 1**

# **SUPER MATRICE FINALE ANGLES ET FOCALISATIONS**

<p style="text-align: center;">Angles</p> <p style="text-align: left;">Focalisation</p>	<p><b>Nouveaux thèmes et sujets émergents</b></p>	<p><b>Nouvelles approches de management</b></p>	<p><b>Outils et modèles nouveaux ou améliorés</b></p>	<p><b>Application et Evaluation des résultats de R&amp;D</b></p>	<p><b>Echange d'information et amélioration des bases de connaissances</b></p>
<p><b>Qualité environnementale : pressions environnementales et problèmes de sécurité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Développer la notion d'économie de l'espace</li> <li>☞ Améliorer la cohérence des schémas d'aménagement territorial au vu du marché</li> <li>☞ Etudier les blocages et des effets perverse des Agenda 21 locaux, de leurs différentes typologies</li> <li>☞ Etudier l'effet de parcelles ou de bâtiments dégradés sur les valeurs patrimoniales d'une zone d'activité (voir aussi plus loin)</li> <li>☞ Coût global Eco-sociétal (CoGES): étude combinant et justifiant la communication sur l'intérêt environnemental ou sociétal d'un produit</li> <li>☞ Etudier la vulnérabilité aux risques naturels d'une zones d'activité (avec SIG)</li> <li>☞ Analyser la relation entre risques et évolution de la valeur d'un bien patrimonial</li> <li>☞ Etudier les risques de cancer : recherches des caractéristiques expliquant les variations géographiques (degré d'urbanisation, niveau socio-économique, type d'agriculture, et activités industrielle).</li> <li>☞ Etudier "Rationalité, perception et mode de gestion de l'incertitude" dans la prévention des risques technologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Un arbitre public fixant les objectifs et le niveau de qualité environnementale minimum</li> <li>☞ Aide à la mise à niveau des zones existantes et de leurs infrastructures</li> <li>☞ Amélioration des réseaux ferré et fluvial pour la desserte des ZA</li> <li>☞ regroupement d'industriels</li> <li>☞ Promotion du management des parcs et importance du gestionnaire de zone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Structures adaptées pour la gestion des parcs</li> <li>☞ Système de taxation adaptés (financement des infrastructures, partages des ressources entre les différentes collectivités, réduction de la concurrence entre collectivités voisines</li> <li>☞ Jumelage de territoires de vocations différentes afin d'optimise la réduction de leur empreinte écologique commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Rating (notation) environnemental des parcs d'activités</li> <li>☞ Développement d'agences de rating</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Formation des scolaires</li> <li>☞ Consultation de la population (riverains et usagers), organisation de visites et d'ateliers, ouverture de la zone au public</li> <li>☞ Promotion des conseils de développement</li> <li>☞ Simplification et élargissement des horaires de l'enquête publique</li> <li>☞ Formation de la population, des associations et des élus au débat public</li> <li>☞ Qualification et réhabilitation d'une zone d'activité dans une région en restructuration économique. Recherche d'expériences transférables</li> </ul>

<p><b>Flux de matières et Ecologie industrielle : relations physiques et manageriales entre fonctions économiques des villes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Cohérence entre une nouvelle activité et la présence de matières 1ères à proximité du site</li> <li>☞ Ressources en éco-matériaux (matériaux recyclés) sur site</li> <li>☞ Faciliter l'utilisation de déchets comme matières 1ères pour d'autres entreprises (en donnant plus de flexibilité à la réglementation)</li> <li>☞ Approche Input-output appliquée à l'écologie industrielle (matrices Input-output, matrices échanges inter-entreprises)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Développement des liens éco-industriels (flux d'information, matériaux, énergie) entre entreprises d'une même zone d'activité ou d'un même territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Développement de méthodes facilitant l'inventaire des impacts environnementaux (ex. "Eco-cartes)</li> <li>☞ Développement des SIG spécifiques pour GIS la localisation d'entreprises et la représentation de leurs flux</li> <li>☞ Développement de guides pour entreprises et collectivités territoriales</li> <li>☞ Amélioration de l'offre de services aux entreprises adaptée aux partenaires sur une même zone d'activité</li> <li>☞ Promotion des chartes de gestion</li> <li>☞ Indicateurs adaptés a la communication avec les riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Développement d'indicateurs de critères spécifiques, adaptés aux principes du Développement Durable</li> <li>☞ Traçabilité des information relatives aux indicateurs</li> <li>☞ Requalification de terrains, de friches industrielles</li> <li>☞ Financements européens pour de nouvelles expériences démonstratives de parcs éco-industriels</li> <li>☞ Création d'un réseau éco-industriel pour faciliter les échanges d'expériences et mettre en commun les connaissances</li> <li>☞ Un centre de transfert consacré à l'écologie industrielle; un Pôle national d'EI, un centre partenarial pour les liens éco-industriels...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Benchmarking avec les pays de l'est</li> <li>☞ Partage de bonnes pratiques au moyen de clubs d'entreprises, notamment PME-PMIs</li> <li>☞ Communication adaptée</li> <li>☞ Internet comme media de communication avec les riverains</li> </ul>
<p><b>3<sup>ème</sup> Dimension: utilisation du sous-sol et immeubles de grande hauteur</b></p>					
<p><b>4<sup>ème</sup> Dimension: Fragmentation et Intégration des fonctions</b></p>					
<p><b>Sub-urbanisation et conflit urbain –sub-urbain</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Etudes de prospective sur les typologies de zones d'activité (période de création, commerciale, industrielle, ...)</li> <li>☞ Equilibre des activités entre centre-ville et zone suburbaine</li> <li>☞ Etudes sur les entreprises de haute technologie, implantation dans le contexte du développement des grandes métropoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Modularité des constructions: comment faire cohabiter différentes activités dans un même bâtiment ? transformation de bureaux en logements ou d'entrepôts en commerces...</li> <li>☞ Déconstruction de bâtiments (anticipation et réutilisation des matériaux)</li> <li>☞ Les services peuvent-ils jouer sur l'implantation des entreprises et des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Outils pour évaluer la judiciosité et l'impact d'une entreprises sur une zone industrielle (certaines activités peuvent être maintenues en centre-ville, d'autres doivent être déplacées)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Proposer des Groupes Acteurs Locaux mixant la population et les entreprises</li> <li>☞ Formation des scolaires et introduction de l'écologie industrielle à l'université</li> </ul>

		<p>constructions ? ex. secrétariat, services informatiques, poste, livraisons...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Comment encourager le développement de liens of entre la ville et les zones industrielles par les services et éviter les problèmes de concurrence</li> <li>☞ Utilisation de nouvelles technologies pour promouvoir et gérer de nouveaux services.</li> </ul>			
<p><b>Mobilité: systèmes durables pour la mobilité urbaine</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Recherche (utilisant les SIG) sur l'impact sur l'activité industrielle sur le coût des terrains et la mobilité des riverains (trafic pendulaire, embouteillages, déménagements...)</li> <li>☞ Impact environnemental des grands centres commerciaux (benchmarking entre centres en France et Europe), effet sur le centre-ville, place du système public de transport, place du piéton ...</li> <li>☞ Conséquences du développement commercial suburbain sur la prospective et l'aménagement de l'agglomération</li> <li>☞ Analyse de la relation entre perception du risque et stratégie de localisation des familles (conséquences sur mobilité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Développement de modes doux de mobilité (bicyclette, navettes...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Importance d'une étude de faisabilité technico-économique prenant en compte les problèmes environnementaux et la mobilité</li> </ul>		
<p><b>Marché du travail : chaînes clients – fournisseurs</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Utiliser les activités de recyclage pour la promotion sociale des personnes peu qualifiées</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Formation des personnes aux futures emplois</li> </ul>

## **Annexe 2**

### **LISTE DES PRESENTS**

## **Annexe 3**

### **EXPOSES INTRODUCTIFS**

## **INTERVENTION DE MADAME NELLY OLIN SENATEUR-MAIRE DE GARGES-LES-GONESSE**

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Vice-Président du Conseil Général,  
Messieurs les Conseillers Régionaux,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Je suis heureuse de vous accueillir et je vous souhaite la bienvenue.

Merci d'avoir choisi la ville de Garges pour la tenue de ce colloque national « SUPER » dont le thème retenu concerne directement notre ville.

Garges-lès-Gonesse compte plus de 40 000 habitants, c'est la 4ème ville du Département du Val d'Oise.

Contrairement aux idées reçues à propos des villes de banlieue, je crois pouvoir dire qu'il fait bon vivre à Garges et les habitants le reconnaissent volontiers. Pourtant ce sont pas moins de 63 ethnies différentes qui cohabitent ici en harmonie, et le climat sur la ville s'est beaucoup apaisé. Aujourd'hui les chiffres de la délinquance sont en net recul ; certes ce n'est pas gagné et nous devons rester vigilants. En tous cas la ville s'est redressée un peu plus chaque année, et chacun s'en réjouit.

J'ai eu l'honneur d'avoir été rapporteur pour avis au nom de la Commission des Affaires Sociales du Sénat du projet de loi d'orientation et de programmation pour la ville du Ministre Délégué à la Ville et à la Rénovation Urbaine, Jean-Louis BORLOO.

Cette volonté forte du Gouvernement trouve son écho dans l'importance des moyens financiers engagés pour permettre la mise en place d'un véritable renouvellement urbain, ainsi qu'une concrète amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers concernés.

Depuis 1997, grâce au Pacte de relance pour la Ville, la municipalité de Garges s'est appuyée sur les différents dispositifs mis à disposition par la politique de la ville pour engager un processus de valorisation de son territoire.

Actuellement, nous travaillons sur plusieurs projets d'envergure pour le futur, et j'en citerai quelques exemples.

- Le centre commercial Arc en Ciel, tout près de l'Hôtel de Ville, vit depuis plusieurs années une situation difficile, malgré les efforts déployés et l'effet Zone Franche qui a permis de rouvrir une moyenne surface.

Aujourd'hui, ce centre fait l'objet d'un ambitieux projet de réhabilitation qui s'inscrit dans le développement économique tourné vers la reconstitution d'un potentiel d'animation et de vie sociale en centre-ville, porté par les collectivités, dont la Communauté d'Agglomération Val de France.

- Le développement de la zone franche urbaine de la Muette nous a permis de faire revivre des friches et d'engager un processus de mutation de la zone d'activité.

A ce jour, cette zone rénovée a permis d'accueillir 220 entreprises, et ces implantations ont eu un réel impact local puisqu'un tiers des emplois créés l'ont été dans le périmètre immédiat.

Cette zone se développe encore, en liaison avec la vie du quartier sur le plan habitat, avec la démolition programmée d'une barre de 177 logements d'ici environ un an mais demandé au bailleur depuis plus de 6 ans.

Par nos démarches volontaristes, les services publics reviennent dans les quartiers.

C'est ainsi qu'un bureau de poste a ouvert il y a quelques années dans le quartier de la Muette, et un bâtiment nommé l'Espace Europe abritera prochainement une antenne de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, des services déconcentrés du Conseil Général du Val d'Oise, un poste de police ainsi, qu'à terme, une pépinière d'entreprises.

Tout près de là, enfin, nous avons su attirer de grandes enseignes commerciales au Pont de Pierre, zone en friche commerciale depuis 1989 suite au départ du BHV, sur 8 hectares, avec aujourd'hui 9 magasins et 2 autres qui vont ouvrir très prochainement.

Des investisseurs ont cru en notre volonté et en notre vision à moyen et long terme d'un développement durable pour notre ville.

C'est un réel contrat de confiance qui a été passé avec les investisseurs, et je dois dire que là où il y a la volonté, il y a le chemin.

Mais ces actions ne peuvent être conduites à leur terme sans aide et c'est grâce au concours des collectivités territoriales, de l'Etat et de l'Europe que les projets peuvent voir le jour.

Puis les villes ont appris à travailler ensemble, au delà des clivages politiques.

Et c'est ainsi que Garges a adhéré à la Communauté d'Agglomération Val de France en janvier 2002.

Cette communauté où se rassemblent 4 villes,

- Sarcelles,
- Villiers le Bel,
- Arnouville,
- Et Garges, pour 137 000 habitants au total.

Nous unions toutes nos forces, et Val de France nous permet de donner une dimension plus importante au développement économique local.

Nos différentes zones d'activités travaillent en réseau, ce qui nous apporte une force de frappe plus dynamique, notamment en matière de communication.

C'est un lien que nous essayons de développer également en matière d'infrastructures routières pour créer des synergies entre les entreprises et les plates-formes aéroportuaires du Bourget et de Roissy.

Autre partenaire, l'Etat, dont les services instruisent et suivent nos dossiers avec une très étroite et fructueuse collaboration.

Enfin, l'Europe, avec ses financements bien loin d'être négligeables pour nos villes en difficultés.

L'une des missions de votre séminaire est de faire remonter à la Commission Européenne nos préoccupations communes concernant le développement économique durable industriel et commercial urbain et péri-urbain, afin qu'elles puissent être prises en compte dans le 7<sup>ème</sup> Programme Cadre 2006-2010.

Dans le cadre de sa politique régionale, l'Union Européenne attribue, vous le savez, des subventions de développement aux collectivités territoriales afin de soutenir les initiatives locales réduisant les disparités économiques et sociales.

La Région Ile de France dont nous faisons partie, éligible aux Objectifs 2 et 3 des fonds européens, devrait bénéficier de 600 millions d'euros pour la période 2000-2006.

Cependant, ces financements sont souvent ignorés par les décideurs et, de ce fait, de nombreuses collectivités territoriales n'ont pas déposé de projet.

Je puis vous rassurer et vous dire que ce n'est pas le cas à Garges, puisque nous avons su capter les fonds européens pour d'importants projets sur notre ville d'une façon très significative, ce qui a valu à notre ville d'être citée tant dans la presse écrite qu'à la télévision.

Ainsi, afin de réaliser la maison de quartier de Dame Blanche Ouest, le Fonds Européen de Développement Régional a assuré 38 % du financement au titre de l'Objectif 2 qui prévoit d'améliorer l'attractivité économique des quartiers d'habitat social.

Il s'agissait d'installer dans ce quartier de 10 000 habitants un bâtiment hébergeant deux structures :

- un centre social animé par 5 permanents et des bénévoles,
- un centre de ressources pour les associations permettant à celles-ci de trouver un appui logistique à leurs actions.

Nous avons également obtenu des aides de la Communauté pour d'autres opérations importantes :

- le centre commercial Arc en Ciel avec 22 % d'aide européenne,
- l'Espace Europe, 25 % du montant total de l'aménagement intérieur,
- le pôle gare Garges-Sarcelles pour la restructuration de la plate forme en vue de l'arrivée du futur tramway (22%).

Oui, les Fonds Européens existent, il faut savoir en bénéficier, et frapper à toutes les portes, car la capacité d'investissement de nos communes est fortement limitée, compte-tenu de leurs situations financières.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'exemple même d'une commune qui va de l'avant et dont les élus et les habitants souhaiteraient que son nom, ainsi que celui des autres villes de ce type, ne soit pas systématiquement associé aux mots « sensibles », « difficiles », ou autres vocables réducteurs. Nos villes changent, leur image devient plus positive, mais cela, je l'ai dit, ne peut se faire seul, mais bien tous ensemble, pour assurer un développement urbain durable, et, j'ajouterai, humain...

Je vous remercie, et vous souhaite à toutes et à tous un excellent colloque.

*Texte fourni par le cabinet de Madame Nelly OLIN*

**INTERVENTION DE THIERRY SIBIEUDE  
ENSEIGNANT A L'ESSEC, DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT  
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE  
PRESIDENT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Thierry SIBIEUDE remercie Madame Nelly OLIN, sénateur-Maire de Garges les Gonesse pour son exposé d'ouverture et présente les excuses de Monsieur François SCELLIER, Président du Conseil Général du val d'Oise.

L'exercice est compliqué, mais la présentation de la ville de Garges-les-Gonesse ouvre bien le débat en l'ancrant dans le local. Le colloque d'aujourd'hui veut répondre à trois questions :

- Pourquoi un colloque sur le Développement Durable des territoires ? et notamment des villes, créatrices de richesses mais aussi de tensions
- Pourquoi à Garges-lès-Gonesse ?
- Qu'allons nous faire ensemble aujourd'hui ?

Une réflexion cohérente avec les efforts consentis doit être engagée avec pour objectif une politique moins déconnectée de la réalité.  
D'où une 4<sup>ème</sup> idée : comment résoudre le décloisonnement des approches. Encore trop peu de monde en France et en Europe se penchent aujourd'hui sur cette question.

Le Développement Durable peut permettre le bon équilibre en économique, environnemental et social.  
Les entreprises sont trop souvent mal comprises par les élus locaux alors qu'elles sont productrices de richesse..  
Les infrastructures sont cruciales, notamment pour les transports. Elles doivent être mises en place et développées afin de permettre un maillage efficace du territoire.  
Voilà quelques points, loin d'être exhaustifs, qui justifient que les territoires s'impliquent dans le développement durable.

Pourquoi à Garges ?

Le choix du lieu est emblématique. C'est une ville jeune. C'est une ville avec 63 ethnies et des communautés diverses.

Le revenu moyen du Val d'Oise est de 24 000 €/an.

A Garges, il n'est que de 18 000 €/an. Il y a donc des défis majeurs à relever ici.

Ce colloque se fait ici car il n'y a pas de fatalité aux friches industrielles.

On rencontre des difficultés pour organiser la concertation et mobiliser la population. Il y a peu de moyens financiers pour améliorer la compréhension...

Le développement durable doit permettre à la population résidente sur le territoire concerné de se l'approprier. Il y a matière à réflexion dans ce domaine.

L'Europe, mais aussi le projet de ville et le travail réalisé au Conseil Général du Val d'Oise dans le domaine de la politique de la ville, ont fait porter l'effort sur ces questions. (citons la rénovation des zones d'activités d'Argenteuil par exemple).

Aujourd'hui, nous souhaitons ici des échanges d'idées et la présentation de réalisations concrètes, avec l'INERIS, le Conseil Général du Val d'Oise, son agence de l'environnement et sa direction de l'aménagement du territoire. Le débat élargi par le partage d'expériences européennes permettra de voir quelles sont les conditions pour accueillir des activités industrielles et comment prendre en compte l'avis des riverains. Il favorisera la mise en place d'outils et de procédures qui permettront aux zones d'activités d'être mieux intégrées dans l'environnement.

*D'après notes prises en cours de séance*

## **INTERVENTION DE VINCENT LAFLECHE DIRECTEUR-GENERAL ADJOINT DE L'INERIS**

Vincent LAFLECHE présente l'INERIS et ses équipes de recherche. L'INERIS consacre 50 % de son activité à l'appui aux pouvoirs publics, 10 % à la recherche et 40 % à l'appui aux industriels et aux collectivités territoriales. 20% de ses travaux de recherche entrent dans le cadre de projets européens. L'INERIS a développé des partenariats au niveau européen, notamment au travers de l'ENERO (European Network of Environmental Research Organisation) qui regroupe une quinzaine de partenaires européens. Le projet d'accompagnement SUPER entre dans ce cadre et doit permettre d'élargir la réflexion sur le développement économique durable en milieu urbain et péri-urbain.

Il peut paraître étrange que l'INERIS dont la vision et les travaux sont très orientés vers l'usine et les produits chimiques soit co-organisateur d'un tel colloque. Il n'en est rien ! Les questions sur lesquelles l'INERIS dispose d'une expertise particulières sont celles qui concernent de plus en plus les collectivités territoriales. Par exemple il participe à des réunions pour modifier des plans locaux d'urbanisme (PLU) de collectivités concernées par des installations à risques relevant de la Directive SEVESO et impliquant donc des contraintes pour les élus. Il cite le cas de la patinoire de Grenoble où le problème était le risque lié à l'utilisation d'ammoniac pour le refroidissement de l'eau et des circuits froids en général. L'ammoniac peut être remplacé par d'autres produits, notamment les CFC, mais ceux-ci ont un impact sur la couche d'ozone. Il faut donc sécuriser l'emploi de l'ammoniac tout en poursuivant la recherche pour trouver des produits de substitution. Autre exemple la politique de développement des voitures GPL et GNL moins polluants, mais dont le développement était freiné dans les villes, du fait des risques d'explosion des réservoirs de gaz, ce qui leur interdisait et interdit encore l'accès aux parkings souterrains.

La réhabilitation de friches industrielles est un autre thème d'autant plus que les sols pollués présentent souvent des problèmes pour la santé des populations (citons le cas de Kodak à Vincennes). L'implantation des antennes pour le téléphone mobile pose d'autres types de problèmes aux collectivités. Là encore l'INERIS développe des études pour mieux connaître les risques pour la santé des populations. Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) mis en place par la Loi du 31 juillet 2003, mais aussi les plans de prévention des risques naturels (PPRN liés notamment aux carrières souterraines) ou encore les PPR miniers ou les PPR inondation doivent à présent être pris en compte dans les PLU établis par les collectivités. Voilà des problèmes concrets qu'il convient de régler et qui nécessitent un dialogue entre urbanistes et personnes qui s'occupent de risques industriels.

Le colloque d'aujourd'hui répond à une double démarche. Il s'agit pour l'INERIS de mieux comprendre les besoins de ceux qui travaillent dans le domaine du développement urbain et de l'urbanisme et aussi de voir qui peut leur apporter des aides dans leur travail. L'INERIS a le sentiment qu'il est important de participer au dialogue et ce par son travail tant avec les ministères qu'avec les industriels et de plus en plus avec collectivités territoriales. Le développement durable a aujourd'hui un essor fantastique en France. Certains peuvent craindre que ce soit un discours creux ou un habillage différent de choses déjà faites. C'est déjà une formidable opportunité. Le Développement Durable a l'avantage de permettre d'engager le dialogue et ainsi de favoriser le décloisonnement en faisant en sorte que chacun laisse à l'entrée de la salle son étiquette et sa culture d'urbaniste, d'ingénieur, de spécialiste de la sécurité.

*D'après notes prises en cours de séance*

**INTERVENTION DE M. GILLES BACQUAERT  
SOUS PREFET CHARGE DE LA VILLE A LA PREFECTURE DU VAL D'OISE**

Le sujet de ce colloque est un des thèmes majeurs des politiques publiques et notamment de la politique de la ville.

Nos concitoyens doivent s'impliquer dans ces démarches. Il faut savoir engager le dialogue avec eux, les écouter. Il faut savoir partager les expériences.

La politique de la ville mise en place doit permettre de corriger les erreurs et d'effacer les différences. Il conviendra d'en mesurer l'impact, mais aussi le non impact.

L'important est aussi d'avoir une volonté de pédagogie, de simplification dans un projet global, intégrant l'urbanisme, capable de remobiliser les acteurs, de créer des perspectives pour diminuer les fatalités et éviter la dérive des populations et des territoires.

Au niveau européen, il y a aussi ce souci de rassembler les politiques et la volonté de d'apporter des réponses à nos concitoyens, qui vivent la cohabitation et l'insécurité.

Le Développement Durable peut avoir un effet de levier collectif, car il prend bien en compte l'environnement, l'économique et le social, et il permet de réinventer les conditions de la concertation.

*D'après notes prises en cours de séance*

## **Annexe 4**

### **EXPOSE DE Roger PUFF**

## **Annexe 5**

### **EXPOSE DE Bertrand ZUINDEAU**

## **Annexe 6**

### **EXPOSE DE Omar MEKKAOUI**

## **Annexe 7**

### **EXPOSE DE Léo DAYAN**

## **Annexe 8**

### **CONTRIBUTIONS**

## Annexe 8a

### Etude « **COût Global Eco-Sociétal** » (CoGES)

Suggestion pour le 7<sup>ème</sup> PCRD

(Programme communautaire de recherche et développement)

*en complément du thème Indicateurs/indices et traçabilité de l'information*

Fiche résumé

#### Objectif de l'étude

Le groupe de recherche ingénierique de l'Association Professionnelle d'Experts pour le Développement de l'éco-conception (APEDEC) vient d'initier début 2004 une étude sur le « coût global éco-sociétal » (CoGES) rapporté à un produit .

L'association constituée d'une vingtaine d'experts en éco-conception d'horizon divers a pour vision commune la réflexion systémique du Cycle de vie d'un produit ou service sous l'angle environnemental.

Cette association a trouvé intéressant, afin de convaincre les industriels de l'intérêt de l'éco-conception, d'élargir le spectre de son approche systémique environnemental au « Coût global éco-sociétal » qui va au delà de la simple analyse de la valeur d'un produit (approche économique B to B).

L'étude vise, entre autre, à combiner et à justifier la communication sur l'intérêt environnemental ou sociétal du produit.

La grille d'analyse issue de l'étude tiendra compte de paramètres environnementaux, sociaux et sociétaux sur tout le cycle de vie du produit connus à ce jour.

Les indicateurs retenus sont de nature qualitative ou quantitative.

#### Méthode

La méthode de recherche ingénierique a ceci de spécifique : elle confronte **toujours** les méthodes avec le terrain ( approche pratico-théorique en va et vient dans une logique d'amélioration continue) . C'est pourquoi, il sera nécessaire d'élargir le groupe de recherche à d'autres spécialistes ( distributeurs, fabricants, organismes de recherche ...)

Le choix des produits porte sur 3 produits manufacturés :

- un grill pain ( B to C)

- un photocopieur (B to B)

- une peinture NF Environnement . ( B to Administrations et collectivités)

Les résultats de l'étude visent à être valables pour tous les produits et services , y compris les produits agro-alimentaires.

La clarification du périmètre permettra de réaliser **une première grille d'analyse expérimentale du coût global éco-sociétal (CoGES)**, en faisant entrer un paramètre **d'incertitude scientifique** à un moment donné.

Cette étude part d'un cas existant d'un produit fini et remonte les mécanismes qui génèrent le prix et qui incluent tel ou tel paramètre, et/ou excluent certains autres (par exemple le coût du traitement des déchets, le rôle des taxes et subventions ...).

Cette étude permettra, entre autre, d'apporter un éclairage différent sur le coût d'un produit et de mieux définir une **politique de communication visant la transparence et la justification de l'information auprès des consommateurs**.

Les mécanismes sont plus ou moins complexes selon qu'il s'agit d'un produit local simple, ou d'un produit co-manufacturé avec une chaîne importante de fournisseurs mal identifiés au niveau international.

Les actuels efforts de traçabilité des fournisseurs menés par les distributeurs à des fins de minimiser et mutualiser le risque permettent d'envisager une meilleure **traçabilité de l'information utilisable** dans les études et de ce fait la participation souhaitable des distributeurs à nos travaux .

Par ailleurs, le périmètre variable retenu peut se faire sur le marché mondial existant de ce type de produit, sur le marché mondial potentiel à venir ( 6 milliards d'habitants, 9 ou 12), sur le marché européen, national, ou local (scénario) .

#### Les indicateurs à étudier

Les indicateurs étudiés rapportés au produit considéré sont de nature quantitative mais aussi qualitative .

- Les indicateurs environnementaux disponibles (ACV)

- Les indicateurs sociétaux (relatif au fonctionnement de la société ou des sociétés)

- Les indicateurs « sociaux » dans le respect des législations du Bureau International du Travail .

- Les indicateurs politico-économiques : outils économiques des taxes et subventions sectorielles
- Les indicateurs relatifs à la valeur d'image de l'entreprise
- Les indicateurs du coût de la publicité intégré dans le produit
- Les indicateurs des modes de transport dans la chaîne des fournisseurs , distributeurs et utilisateurs non compris par les ACV ( car la réflexion porte au niveau de la fin de vie du produit, soit dit à partir du lieu de traitement du déchet)
- Autres indicateurs à définir

Ce type de travaux de recherche peuvent être amplifiés et améliorés dans le cadre d'un programme communautaire de recherche et de développement ( 7PCRD) pour lequel il convient **de prévoir un instrument adéquat.**

Nota : L'utilisation d'un outil de type collectif (e-Team d'Axiopole) permettra d'élargir le cercle de la « communauté d'intérêts » et de valider consensuellement les contributions de chacun à distance afin d'optimiser les réunions physiques .

APEDEC  
14 passage Dubail  
75010 PARIS

**Patricia Ravet**  
*Cartes Vertes Intl.*  
*Recherche & Développement durable*  
01 44 23 89 86  
06 10 33 32 37  
<http://www.ecoscreener.com>  
rubrique "Qui sommes-nous ?"  
[ravet@ecoscreener.com](mailto:ravet@ecoscreener.com)

## Annexe 8b

### **Thème « Communication et Traçabilité de l'information des Indicateurs pour un Indice DD »**

Suggestion pour le 7<sup>ème</sup> PCRD

(Programme communautaire de recherche et développement)  
*en complément du thème COût Global Eco-Sociétal (CoGES)*

Fiche résumé

L'étude d'un dispositif crédible de collecte d'informations, puis d'indicateurs mis en perspective sous la forme d'indices de synthèse devient une nécessité compte tenu des enjeux du Développement Durable .

Ce dispositif permettra de se rendre compte de la mobilisation des acteurs visant des résultats tangibles à court terme.

Un indice DD est une construction d'éléments objectifs ou subjectifs visant à mesurer une évolution dans le temps et dans un périmètre de parties-prenantes déterminé.

L'ensemble des indicateurs aidera à mesurer l'indice DD de la France ou d'autres pays ayant une stratégie nationale de Développement durable.

La première des questions sur l'intérêt d'un tel dispositif est de savoir « quel sens cela a-t-il (selon l'enjeu et les personnes) et quels sont les choix qui fondent ces indicateurs ?

La dissociation du SENS et des INDICATEURS, ainsi qu'un décalage dans le TEMPS est de nature perverse en terme de COMMUNICATION

Si le Développement durable est surtout un changement des modes de penser, ce virage est particulièrement délicat car la tendance mentale consiste à figer les données afin de voir l'évolution.

Or, outre la capitalisation des données désormais possible par les TIC, la difficulté revient à « qualifier » l'information, et à la structurer dans un processus d'amélioration continue .

Deux approches s'affrontent alors qu'ils doivent s'additionner : Les indicateurs purement qualitatifs issus d'une réflexion systémique, et les indicateurs quantitatifs issus d'une réflexion analytique. (*voir travaux sur les indicateurs du Conseil National de Développement durable 2004*) .

Les indicateurs quantitatifs ( réflexion analytique)

Ils peuvent évoluer à cause de l'arrivée d'un nouveau paramètre scientifique, ou bien parce que la communauté d'intérêt sur ce sujet s'élargit.

A ce niveau, il conviendrait de faire entrer un nouveau paramètre « d'incertitude scientifique » mesure quantitative par le consensus de la communauté scientifique internationale.

Les indicateurs qualitatifs (réflexion systémique)

Les indices d'évolution (indicateurs dynamiques) : indices de Développement humain, (IDH), indice de corruption, indice de qualité de vie, indice du bonheur, indice de fracture mondiale, indice d'intégration européenne (transposition du droit européen) , indice Davos ...

Les qualités de ces indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- Simplicité
- Proximité, accessibilité
- Mobilisateur
- Vérité
- La réactivité (ajustables)
- Convergence des efforts

Les indicateurs « transversaux »

- Relations avec un objectif
- Relations temporelles
- Relation spatiales : territoires et international
- Relations des données entre elles
- Relation entre acteurs
- Relation avec la Stratégie Nationale de DD

Dans les deux cas, qu'il s'agisse d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs, la question est de savoir comment construire l'information, mais aussi comment la justifier et la vérifier et donc la « tracer ».

A savoir, identifier les sources et les justificatifs de nature à rassurer les consommateurs d'information sur le « marché de la libre concurrence de l'information ».

Car l'actuelle méfiance collective à l'égard de l'information revient au fait qu'elle est tronquée ou transformée et adaptée et dans tous les cas la source est inaccessible.

C'est donc bien la « qualité de la transparence du dispositif » mis en place qui redonnera un sens crédible à la Communication issu des indicateurs et indices de Développement Durable.

Ce champ de recherche n'est pas exploré actuellement et il conviendrait que l'Union Européenne propose un « instrument » approprié au sujet dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD .

**Patricia Ravet**

Cartes Vertes Intl.

Recherche & Développement durable

01 44 23 89 86

06 10 33 32 37

<http://www.ecoscreener.com>

rubrique "Qui sommes-nous ?"

[ravet@ecoscreener.com](mailto:ravet@ecoscreener.com)

## Annexe 8c

**Université de Cergy Pontoise – Département de géographie et histoire**  
**Laboratoire de recherche « Mobilités, Réseaux, Territoires, Environnements »**  
***Une équipe pluridisciplinaire de recherche appliquée.***

Propositions de participations dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD.

Tenant compte des domaines de recherche des membres de son équipe, des outils spécifiques dont elle dispose et de son inscription territoriale, l'équipe M.R.T.E. considère que sa participation au 7<sup>ème</sup> PCRD pourrait s'effectuer selon les modalités suivantes :

- Domaines d'application :

- o La question des risques est au cœur des préoccupations de l'équipe. Risques pris dans leur acception « naturelle », mais aussi risques technologiques. Le croisement des deux approches conduit à s'intéresser à la vulnérabilité des zones d'activités aux risques naturelles (en particulier aux inondations), à la prise en compte du risque sur les projets de développement initiés par les collectivités locales, ainsi que sur les stratégies de localisation des entreprises. Les outils (S.I.G., images satellitaires) dont dispose le Laboratoire permettent une représentation cartographique de ces zones à risques.
- o La question des mobilités résidentielles différenciées constitue un autre axe de recherche. La relation entre risques et évolutions des valeurs des biens immobiliers, ainsi qu'entre perception du risque et stratégie de localisation des ménages mériteraient des analyses approfondies. Les outils à utiliser étant dans ce cas les bases notariales ainsi que des enquêtes ciblées à conduire sur les terrains sensibles.

- Territoire d'étude :

- o Du fait de son implantation dans l'agglomération de Cergy-Pontoise, des contacts déjà pris avec le Conseil Général du département et du souhait clairement affiché de renforcer l'ancrage local de son équipe, le terrain privilégié de l'étude sera celui du Val-d'Oise.

- Mode d'implication de l'équipe :

- o Considérant que la plus-value que peut apporter la géographie résulte de l'utilisation de ses outils de représentation et d'analyse, que des travaux ont déjà été initiés dans les différents domaines précédemment cités, le Laboratoire considère qu'il peut à la fois fournir une expertise ponctuelle, à la demande, mais aussi réaliser un programme plus ambitieux, s'inscrivant dans une perspective globale de comparaison.

Personnes à contacter :

- [Gilles.Hubert@lsh.u-cergy.fr](mailto:Gilles.Hubert@lsh.u-cergy.fr) (Directeur du Laboratoire M.R.T.E.).
- [Didier.Desponds @lsh.u-cergy.fr](mailto:Didier.Desponds@lsh.u-cergy.fr)

## Annexe 8d

### GEISTEL

#### Groupe d'Etude International

#### sur les Stratégies Territoriales et l'Economie Locale

**Les entreprises de hautes technologies dans le contexte des politiques d'aménagement urbain et du territoire des grandes métropoles mondiales. Application au cas de l'Ile-de-France et études comparatives avec d'autres métropoles européennes et internationale », en partenariat avec le PUCA/DGUHC/ Ministère de l'Equipelement et du Logement, suite à l'appel à projet du PUCA : « Planifier la ville aujourd'hui » et l'IAURIF.**

Cette étude vise à approfondir les connaissances sur les entreprises innovantes, leur mode de localisation et d'insertion dans l'espace urbain des grandes métropoles, et sur les relations qu'elles établissent avec, d'une part leur environnement économique et industriel, et d'autre part les centres de recherches, les lieux de production de la « matière grise », comme le monde universitaire, et de façon général, les lieux de création et d'innovation.

Au-delà de la connaissance des mécanismes des modes de localisation de ce type d'entreprises ou d'activités, cette étude, qui portera principalement sur la Région Ile-de-France, mais avec de nombreux points de comparaison avec d'autres métropoles françaises et européennes, sera l'occasion de faire évoluer les idées en matière de politiques d'aménagement urbain par rapport à cette question.

Est-ce que le modèle dominant, qui est celui de parcs technologiques, est le seul modèle envisageable? Est ce qu'il ne convient pas de se demander si des formes alternatives de localisation de ce type d'activité ne sont pas possibles, sous forme par exemple de « quartiers intelligents », par analogie aux « immeubles intelligents » ? Est-ce que l'approche fonctionnaliste qui a tendance à séparer les entreprises de haute technologie de l'espace urbain classique, de la « ville », (soit dans les centres, soit dans les périphéries), ne doit pas faire place à un modèle plus complexe, certaines d'entre elles devant garder le contact avec leur matrice d'origine, les laboratoires, les centres universitaires de recherche, alors que d'autres peuvent, sans dommages ni risques (notamment dans le secteurs de hautes technologies « propres », comme la conception de logiciels et l'informatique), se diffuser dans l'espace urbain général, à la fois pour l'enrichir intellectuellement et socialement, et s'enrichir à son contact créatif et fécond.

C'est donc une étude qui pose la question du dépassement du modèle dominant, à une époque où les hautes technologies peuvent probablement « s'émanciper » (partiellement) de leur source d'origine (les laboratoires), pour féconder l'ensemble de l'économie et de la société.

L'enjeu est de taille, à une époque marquée par le fait que les secteurs des activités à très haut niveau de qualification sont en passe de devenir le moteur principal, voire le moteur unique, de la croissance dans les pays développés. Mais le développement ne se réduit pas à une approche purement économique. A cet égard, le lien entre les modes de localisation des activités de hautes technologies et la notion de « ville durable » est probablement au cœur de cette problématique.

*Guy Loinger Secrétaire Général du GEISTEL, de l'OIPR (Observatoire International de Prospective Régional) et Chargé de Cours à l'Université de Paris 1*  
Siège du GEISTEL : 58 rue Daguerre, 75014 Paris.  
Tél : 01 45 65 09 98, Fax : 01 45 65 97 02  
[Geistel@wanadoo.fr](mailto:Geistel@wanadoo.fr)

## Annexe 8e

### Proposition BLUE-INITIATIVE Gérard IZOARD

La pression de l'opinion publique largement relayée par les médias en faveur d'un « développement durable » (et d'une responsabilité sociétale des entreprises) déborde de la sphère des mouvements citoyens et gagne petit à petit la société toute entière.

BLUE INITIATIVE propose un circuit marchand fondé sur la liberté et la responsabilité d'être un acteur quotidien d'une citoyenneté plus solidaire, plus humaine.

Sur les achats quotidiens - biens ou services - une part, consentie par les vendeurs, est prélevée et cumulée sur un compte personnel et permanent dont l'acheteur a le droit d'attribution.

Ces sommes, il peut les attribuer quand il le décide à l'action de solidarité qu'il soutient : associations de quartier, projets d'ONG, caritatifs, humanitaires, d'utilité sociale ou d'insertion économique ou encore d'utilité écologique et environnementale ...

Concrètement : Avec la création (innovante et volontaire) d'un compte « Blue Initiative » il est créé un compte personnel attaché à la personne (physique ou morale) sur lequel le droit de propriété est dissocié du droit d'utilisation des sommes en déposées sur celui-ci (par le vendeur ou le fournisseur de biens ou de services qui en conservera la propriété juridique et fiscale).

BLUE INITIATIVE est donc un compte dont la personne (physique ou morale) ne possède pas la propriété juridique des fonds déposés sur celui-ci, mais seulement le droit d'utilisation pour le compte d'un tiers, en bref un droit d'orientation et d'attribution des fonds en tout ou partie(s) disponible(s).

## Annexe 8f

### **Edification d'une Société pour des Choix Evolutifs et Transmission des Echanges Locaux Laurence MARQUIS (ESCETEL)**

Nous avons le plaisir de vous résumer sur cette page notre dossier énumérant nos suggestions pour les stratégie de localisation des entreprises de services, l'élaboration de concepts de Management ainsi que pour la promotion d'outils de développement et de management pour des parcs industriels innovants.

#### 1) Impact du passé et du présent

Tout en considérant que l'être humain est au centre du nouveau concept qu'est le Développement Durable, il faut néanmoins « reprendre » conscience de ce que fût le passé et ce qui est présent pour trouver une synergie pour les produits et aménagements futurs.

#### 2) Amélioration de la compétitivité, stratégie de localisation des entreprises de services

Afin d'améliorer la compétitivité, de donner plus d'emplois à long terme, il est suggéré de bien « cerner » les buts des entreprises (car beaucoup se disent DD mais ne le sont pas vraiment), qu'ils deviennent transparents pour tous, que l'on connaisse leur mode de fonctionnement, leurs coûts de service, leurs réseaux de compétences et maillage commercial qui feront connaître aux usagers si les fournisseurs sont aussi DD que l'entreprise de services. Aussi il serait demandé, à l'aide de questionnaires bien ciblés, quels sont leurs critères environnementaux et leurs connaissances, leur éthique et/ou déontologie, et leur visualisation à long terme des changements des méthode de conseils ou de gestion, d'avoir une sorte de département du « savoir-faire du futur ». Il est aussi préconisé que ces entreprises soient listées à l'aide d'un certain label (EAESE = Entreprise Agréée Environnementale Sociale et Ecologique) et/ou Charte spécifique. Les modes de paiement, les marges et la solidarité de l'actionnariat seraient aussi examinés. Il serait également demandé leur manière de répondre à la clientèle pour que la synergie « besoins », « rêves » et « moyens » du clients par rapport à leurs procédés, soient respectés.

#### 3) Elaboration de concepts de Management des zones urbaines et commerciales

La zone commerciale d'une ville est très importante, néanmoins, il faudrait d'abord « repenser » la ville, c'est-à-dire, faire des zones bien spécifiques (ZR = zone résidentielle, ZC= zone commerciale, ZE = zone d'entreprise, ZI = zone industrielle) qui seraient séparées par des espaces verts et des chemins permettant un véritable parcours « écologique » (vélos, promenades, voitures à air comprimé, etc..) Avoir un centre vivant, environnemental, à visage humain où les services de proximité soient une réalité et accessibles pour tous, où les « échanges » entre générations (maisons de quartier [pour moins de violence]) qui seraient desservis par des navettes. Le but idéal étant de créer une véritable micro-économie-écologico-sociale locale.

#### 4) Promotion & Développement d'outils pour des parcs industriels innovants

De tout temps, les hommes ont innové et ces innovations ont changé l'histoire, nos habitudes, nos croyances. Mais toutes les innovations n'ont pas été mises au profit de l'homme. Si actuellement quelques uns se projettent en avant, certains projets ou produits ne servent pas l'homme dans la logique écologico-sociale-économique.

Pour obtenir qu'une innovation soit écologique, sociale et économique, l'outil serait un questionnaire qui répondrait à des questions spécifiques produits/services et indicateurs pour en révéler ses valeurs, ses impacts et ses répercussions sur le long terme sur les trois aspects primordiaux et en plus, sur le domaine culturel local.

## Annexe 8g

### Risques de cancer en fonction des caractéristiques géographiques André CICOLELLA (INERIS)

#### Contexte

La situation sanitaire des pays développés est marquée par la progression des pathologies chroniques, comme le cancer. Pour une part, ceci est un effet du vieillissement de la population, mais ce facteur n'explique qu'une partie de cet état de fait. Les données les plus récentes pour la France montrent que, sur une progression de l'incidence des cancers de 63 % entre 1978 et 2000, 35 % sont liés à une progression intrinsèque et 25 % au vieillissement. L'étude en question met en évidence une situation contrastée en termes de sites de cancer, les cancers progressant le plus (cancer du sein, cancer de la prostate) étant peu liés aux facteurs de risque classiques comme tabac et alcool, mais par contre soupçonnés d'être potentiellement associés aux expositions environnementales, et en particulier à la classe de certaines substances chimiques, tels que les perturbateurs endocriniens. L'hypothèse du développement du dépistage de ces cancers à partir des années 1980 est également avancée pour expliquer cette progression. Nous ne disposons pas d'analyse précise de l'importance respective de ces facteurs.

Le rôle des facteurs de risque environnementaux est à examiner. Une étude à partir des registres de jumeaux nordiques qui a permis de calculer les parts attribuables aux facteurs génétiques, à l'environnement partagé et à l'environnement en général pour le cancer a montré l'importance de l'environnement, y compris pour les cancers du sein et de la prostate.

La notion d'environnement est par essence très complexe, car elle est la résultante de facteurs de risque liés à l'environnement extérieur, à l'environnement intérieur, notamment professionnel, au mode de vie et aux pratiques médicales. L'exposition est à évaluer non seulement aujourd'hui, mais au cours des décennies passées. Les facteurs d'environnement physique interfèrent avec les facteurs d'environnement social. Des études de ce type sont menées depuis quelques années aux Etats-Unis (Etats de Californie, Massachusetts, Floride, New York), dont le point de départ a été la mise en évidence d'un excès de cancer du sein, du poumon ou du côlon. Des nouveaux outils méthodologiques comme les SIG (Systèmes d'Information Géographique) ont été mis au point pour essayer d'évaluer les expositions des populations et expliquer les différences observées.

#### Objectifs de l'étude

Rechercher quelles caractéristiques peuvent expliquer les variations géographiques constatées (degré d'urbanisme, niveau socio-économique, type d'agriculture, activités industrielles, mais aussi expositions spécifiques : radon, minerais divers, pesticides, autres toxiques, etc...).

La création de ces cartes et la mise en évidence de certaines corrélations avec des données socio-économiques ou géologiques par exemple, va permettre de développer des hypothèses spécifiques de populations à risque de cancer. Nous nous intéresserons particulièrement à l'exposition à certains produits comme les pesticides dont plusieurs ont une activité de perturbateurs endocriniens ou au radon.

En fonction des premiers résultats de l'étude, des mesures physico-chimiques à la recherche de divers contaminants pourront être effectuées aussi bien dans l'environnement général (sol, eau, air) que dans des échantillons biologiques portant sur des groupes sélectionnés de population (agriculteurs, autres).

## Annexe 8h

### **Ecologie industrielle : L'approche Input-Output Guy LANDRIEU (INERIS)**

Dans le domaine de l'« économie de l'environnement », la recherche française porte soit sur des analyses théoriques, soit sur des problèmes parcellaires considérés dans le contexte d'une évolution marginale et à court terme.

Pour éclairer véritablement les décideurs, motiver les acteurs, le besoin le plus fondamental paraît être d'engager des travaux globaux, visant à donner une / des images de ce que pourrait concrètement être une société industrielle durable.

Le développement durable se définit essentiellement, du point de vue environnemental, par le respect de contraintes de « capacité de charge » de l'écosphère, c'est à dire finalement de contraintes sur les émissions de polluants, ou les consommations d'eau, d'espace... au niveau de territoires (planète, pays, bassin...).

Les niveaux d'émission de polluants sont, pour un état donné de la technique et du système de production, déterminés au bout du compte par la consommation.

Construire un cadre de modélisation permettant d'explicitier sur l'ensemble d'une économie les relations entre consommations, productions et pollutions est donc un objectif essentiel.

L'approche input-output (matrices entrées-sorties, tableau d'échanges inter-industriels) est l'outil de base de cette modélisation. L'analyse des échanges en valeur entre secteurs économiques a été initiée par Leontieff dans les années 60. Elle a été étendue rapidement à la prise en compte de grandeurs physiques : émissions de polluants ou autres facteurs environnementaux.

Des travaux plus récents ont élargi le champ de l'approche input-output :

- passage d'une approche statique (description statistique d'un état passé) à une approche dynamique capable de rendre compte d'une évolution technique possible,
- intégration de différents niveaux d'analyse (local, national, européen, mondial),
- couplage de l'approche input-output et des analyses de cycles de vie..

#### **La recherche pourrait dans un premier temps**

- constituer une maquette de ce cadre de modélisation
- évaluer la disponibilité des données, problème principal posé par cette approche.

La mise en place du système européen EPER (European Pollutant Emission Register), les travaux méthodologiques et les échanges internationaux suscités par l'institution de « Plafonds Nationaux d'Emission » dans le cadre de la Convention sur le contrôle de la pollution atmosphérique transfrontière (CLRTAP), constituent des faits nouveaux majeurs en ce qui concerne la disponibilité de données.

L'approche input-output est l'un des thèmes d'étude de l'International society for industrial ecology, avec un groupe de travail animé par Faye Duchin (New York University). Parmi les intervenants actifs en Europe, avec lesquels pourrait être envisagée une collaboration, on peut notamment citer le Wuppertal Institute for Climate, Environment and Energy et l'EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne).

La participation de la France à ce courant de recherche international serait, on peut le penser, bien accueillie en référence aux antécédents de notre pays dans le domaine de la statistique économique. La France avait d'ailleurs eu un rôle moteur dans la mise en place européenne du système CORINAIR (évaluation des émissions de polluants atmosphériques).

Cette orientation de recherche représenterait une contribution originale de la France à la problématique des scénarios d'émission qui est à la base des négociations sur le contrôle de la pollution atmosphérique transfrontières.

## Annexe 8i

### **Nouveau départ dans la requalification des zones industrielles en région de reconversion M. Vianney LEVEUGLE (SIZIAF)**

Qualification et requalification d'une zone d'activités industrielle dans le cadre du développement durable dans une région en reconversion économique (volet économique, social, urbain).

Recherches d'expériences transférables.

Mise en place d'actions novatrices, d'aménagement, de sensibilisation sur des zones industrielles créées dans les années 60-70 notamment dans le domaine de la gestion de l'eau, du paysage, des services aux entreprises et aux salariés.

Résultats concrets escomptés

- Accroître l'attractivité des zones industrielles malgré une conjoncture économique difficile
- Implanter de nouvelles activités à haute valeur ajoutée
- Sensibiliser les entreprises des zones industrielles aux problématiques de développement durable
- Accroître le partenariat public-privé
- Améliorer la compétitivité des entreprises présentes sur le site.

Intérêt transnational

- transfert de connaissance, adoption des méthodes déjà éprouvées et mise en place de l'évaluation.
- Le problème de la requalification des zones d'activités dans les régions à difficultés économiques est commun à plusieurs régions du nord ouest européen. Le savoir-faire des uns doit bénéficier aux autres pour partager les solutions innovantes et plus efficaces.

Innovation

- gestion des eaux pluviales dans les zones industrielles déjà aménagées : quelles techniques, quels financements ?
- gestion des eaux pluviales dans les nouvelles zones industrielles par des techniques innovantes
- respect du développement durable
- création de crèches inter-entreprises
- développement du TIC (création d'une infrastructure passive de télécommunication
- comment éviter la dégradation des espaces privés ou publics dans les zones industrielles
- gestion des espaces verts
- développement des activités de services aux salariés et aux entreprises.

Annexe 8j

**Au niveau des Etats et des collectivités territoriales  
Contribution Léo DAYAN (APREIS)**

Dans tous les pays de la communauté européenne

**UN CENTRE PARTENARIAL NATIONAL OU /ET DE CENTRES PARTENARIAUX  
REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT PARTENARIAL DES LIAISONS ECO-  
INDUSTRIELLES.**

***dans le cas de la France* INTRODUCTION EXPLICITE DANS LES COMPETENCES  
DES NOUVELLES COMMUNAUTES TERRITORIALES, DE L'AMENAGEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DES LIAISONS ECO-INDUSTRIELLES.**

Le retard européen et notamment en France est tel en matière de liaisons éco-industrielles et de sites d'éco-activités, *malgré quelques démarches isolées et partielles*, que les solutions prioritaires sont simples.

Sans être la seule modalité du développement des liaisons éco-industrielles, l'échelle territoriale présente une grande pertinence pour les applications locales de l'écologie industrielle.

**En France**, tout est encore à l'état embryonnaire. Quelques réflexions au Ministère de l'Industrie mais encore très vagues au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Quelques initiatives en Haute Normandie ont été prises mais elles n'ont pas encore la portée escomptée.

La culture économique française suscite chez les entreprises des réflexes de gestion du risque réglementaire en matière environnementale plutôt que de véritables innovations en matière de durabilité.

**Un Centre partenarial national de développement des liaisons éco-industrielles**

**Pour**

- Identifier les thèmes, les informations et les fonctions susceptibles d'organiser des aires éco-industrielles, lancer des appels à projets et développer des sites démonstratifs d'éco-parcs d'éco-activités industrielles ou / et commerciales.
- Proposer des programmes partenariaux nationaux de recherches éco-industrielles, soutenir les initiatives territoriales et susciter des programmes partenariaux inter territoriaux de recherches éco-industrielles.
- Promouvoir le développement partenarial (Entreprises – ONG – Instituts - Universités) de la recherche et encourager la mise en place de formations universitaires en matière de liaisons éco-industrielles.
- Décloisonner et favoriser le développement de réseaux régionaux d'échanges d'expériences et de savoir-faire mais aussi faire bénéficier d'un cadre institutionnel les territoires de projets éco-industriels et les réseaux d'éco-activités
- Réfléchir sur la réglementation environnementale et les échanges locaux et étanches de sous produits à risques.
- Créer un label spécifique pour les zones d'activités industrielles et commerciales

**Des Centres Régionaux** de développement des liaisons éco-industrielles

Dans chaque Centre, une équipe nomade, très qualifiée, flexible, aux fonctions polyvalentes et aux compétences transversales, dotée d'un budget décisionnel propre et en liaison directe avec les communautés territoriales, les zones d'activités locales, les centres commerciaux, les entreprises locales, les universités locales, les communes et les énergies civiles locales

**Pour**

- Définir les moyens de développer territorialement les liaisons éco-industrielles.
- Recenser les activités industrielles et commerciales locales et identifier les éco-liaisons locales potentielles entre activités et entreprises stratégiques.
- Relever les pertes et les inefficiences dans les zones d'activités, définir des stratégies éco-efficientes territoriales globales et proposer des solutions aux entreprises installées sur le territoire.
- Inciter et soutenir les partenariats de projets territoriaux de développement de parcs-éco-industriels ou/et d'éco-restructuration territoriale des zones d'activités commerciales et industrielles
- Susciter des mécanismes partenariaux locaux, incluant les universités locales, pour développer la recherche relative aux impacts des contraintes (réglementation, marché, technologies,) sur les entreprises du territoire et les inciter à la coopération et aux échanges d'informations, à identifier leurs convergences stratégiques et à repérer les programmes d'écologie industrielle territoriale leur permettant des économies.
- Penser aux modes d'organisation du territoire appropriés à la durabilité et améliorant l'éco-efficiences des entreprises locales sur leurs marchés.
- Construire des indicateurs synthétiques de la performance sociale, économique et écologique de la Région
- Motiver, informer et former les personnels des collectivités, des zones industrielles et des zones commerciales à la durabilité et à l'écologie industrielle
- Identifier, caractériser, valider et faciliter le transfert méthodologique d'opérations concrètes, innovantes, démonstratives, essaimables ou transposables.